

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1791.

*Tome troisième.*

I. SEPTEMBRE.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,*  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

1. Septembre 1791.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire de l'Eglise, par M. l'abbé de Berault-Bercastel, chanoine honoraire de l'église de Noyon. Tomes 21, 22, 23, 24. Depuis la naissance du jansé- nisme en 1630, jusqu'à la mort de Clément XI en 1721. A Paris, chez Moutard & Onfroi; à Bruxelles, chez le Charlier; à Liege, chez Lemarié 1791. 4 vol. in-12. prix 12 liv. rel. & 10 liv. broc.*

Tomes précédens, 1 Janv. 1786, P. 3.

CETTE continuation long-tems désirée  
cremplira l'attente de tous les lecteurs or-  
thodoxes; ils reconnoîtront par-tout la mar-  
che ferme, sure & conséquente de l'auteur,  
dans ces quatre volumes, où il a su éviter

\* 1 Janv. les reproches faits aux précédens \*. Rien ne  
 1786, le détourne de sa route, rien ne l'engage à  
 P. 25. — des dissimulations & des ménagemens tou-  
 1 Sept. jours fatales au regne de la vérité, & indig-  
 1784, — nes d'un homme qui n'a ni crainte ni espé-  
 p. 23. — rance étrangere au grand objet de la Religion  
 15 Mars dont il écrit les annales. Le titre seul annonce  
 1784, assez de quelle matiere l'auteur s'occupera en  
 p. 412 &c. premier lieu, & nous promet l'histoire de la  
 naissance de la plus détestable secte qui ait en-  
 core ravagé l'Eglise de Dieu. Le portrait qu'il  
 trace des deux chefs, donne une idée juste  
 de la secte qu'ils ont fondée; on comprend  
 quelle doit être la nature du parti formé par de  
 tels hommes. Après en avoir rapporté diverses  
 anecdotes, il vient au fameux *projet de Bourg-  
 fontaine*, que les écrivains du parti ont effron-  
 tément traité de calomnie, mais qui est au-  
 jourd'hui démontré par l'exécution, & que les  
 sceptiques même n'entreprendront plus de nier.  
 Nous rapporterons tout uniment ce qu'en dit  
 M. l'abbé Berault; on pourra comparer son ré-  
 cit avec ce que nous en avons dit à différentes  
 reprises (a), & saisir par l'ensemble des rap-  
 ports, le degré d'évidence que comporte ce fa-  
 meux fait historique.

Après avoir parlé du voyage de Jansénius en  
 Espagne, des hommes suspects qu'il y a visités,  
 des dangers qu'il a courus de la part de l'In-  
 quisition &c., l'auteur continue de la sorte :  
 » Dans l'une des courses de ce voyageur in-  
 » trigant, lui, St. Cyran & les autres arcs-

---

(a) 15 Mars 1791, p. 413. — 1 Nov. 1790,  
 p. 346 & autres cités *ibid.*

„ boutans de la nouvelle église, retirés au  
 „ nombre de sept dans les forêts du Valois,  
 „ tinrent à la chartreuse de Bourg-fontaine,  
 „ afin de régler le plan de la nouvelle doc-  
 „ trine, une conférence qui est devenue trop  
 „ fameuse, pour la passer absolument sous  
 „ silence dans une histoire de l'Eglise. Ceux  
 „ qui l'ont publiée dans le dernier siecle, pré-  
 „ tendent qu'il y fut question, non pas seule-  
 „ ment de braver tous les scholastiques, l'école  
 „ de S. Thomas comprise, aussi bien que celle  
 „ des Jésuites, de fronder en un mot l'enseig-  
 „ nement commun de l'Eglise; mais de sapper  
 „ les premiers principes du christianisme, &  
 „ d'anéantir les sacremens. Voici le rapport,  
 „ dans toute sa simplicité. Sur la déposition de  
 „ l'un des sept assistans, qui protestoit d'avoir  
 „ abandonné avec horreur cette faction, avec  
 „ laquelle il s'étoit lié malheureusement sans  
 „ la bien connoître; le sieur Filleau, avocat  
 „ du roi au présidial de Poitiers, & qui, par  
 „ ses qualités personnelles, jouissoit d'une con-  
 „ fédération fort supérieure à son rang, tant à  
 „ la cour de France qu'à celle de Rome, pu-  
 „ blia dans une Relation juridique, où les con-  
 „ sulteurs de Bourg-fontaine sont désignés sim-  
 „ plement par les lettres initiales de leurs noms,  
 „ que dans leur consultation ou conférence,  
 „ J. D. V. D. H. avoit proposé d'abolir, com-  
 „ me illusoires, l'usage des sacremens & la  
 „ croyance du mystere même de l'Incarnation;  
 „ que C. J. avoit paru goûter ce projet; mais  
 „ que l'avis des autres, auquel revinrent les  
 „ deux premiers, avoit été de procéder par des

» voies qui effarouchassent moins les esprits ;  
 » qu'en conséquence la résolution fut qu'ils  
 » s'appliqueroient tous à établir par leurs écrits  
 » quatre points particuliers , tant de conduite  
 » que de doctrine. »

» Le premier consistoit à rendre la pratique  
 » des sacremens de Pénitence & d'Eucharistie  
 » si pénible & si effrayante , qu'ils devinssent  
 » absolument inaccessibles. Le second à exal-  
 » ter la grace de telle maniere , qu'il s'ensui-  
 » vit qu'elle seule opéroit tout en nous , &  
 » qu'elle faisoit nécessairement plier sous sa  
 » puissance notre franc arbitre ; qu'on ne re-  
 » connût point de grace à laquelle on pût ré-  
 » sister , c'est-à-dire , point de grace suffisante ;  
 » qu'on tint que Jesus-Christ par sa mort n'a-  
 » voit pas acquis à tous les hommes , ni même  
 » à tous les justes , les graces nécessaires pour  
 » observer les préceptes , & pour se sauver. Le  
 » troisieme point consistoit à décrier ceux des  
 » directeurs de conscience , qu'on prévoyoit  
 » devoir s'opposer le plus efficacement à la ré-  
 » volution , & prémunir les foibles. Le qua-  
 » trieme enfin , à s'attaquer au chef même de  
 » l'Eglise , & à l'Eglise ensuite , à restreindre  
 » son infaillibilité à ses assemblées écuméni-  
 » ques , afin d'être toujours en passe d'appel-  
 » ler au futur concile , quand le premier pas-  
 » teur auroit lancé quelque anathème sur la  
 » nouvelle doctrine. Pour la défense de tous  
 » ces articles , on convint encore , suivant la  
 » Relation juridique , de se couvrir de l'autorité  
 » de S. Augustin , tant à raison de sa préémi-  
 » nence entre les saints docteurs , que parce

„ qu'ayant combattu des hérésies diamétrale-  
 „ ment opposées , & qu'étant entendu dans  
 „ les sens que lui avoient déjà donnés tant de  
 „ subtiles novateurs, on pourroit tourner à la  
 „ ruine du libre arbitre ce qu'il avoit écrit de  
 „ plus fort contre les ennemis de la grace. „  
 „ Si les injures tenoient lieu de réfutation ,  
 „ ce rapport seroit parfaitement réfuté. Les  
 „ plus célèbres partisans des nouvelles erreurs  
 „ ont déchargé par torrens le fiel & la bile  
 „ sur ce qu'ils appellent un roman diabolique ,  
 „ & le plus sot conte qui fut jamais. Ce qu'ils  
 „ ont trouvé de mieux à dire , après les in-  
 „ jures, c'est que le docteur Antoine Arnauld  
 „ qu'ils supposoient désigné dans la relation  
 „ par A. A. n'avoit que neuf ans lors de la  
 „ conférence de Bourg-fontaine ; comme si  
 „ d'autres personnages ne pouvoient pas avoir  
 „ les mêmes lettres, pour initiales de leurs  
 „ noms. En effet, on leur en a cité un autre ,  
 „ d'un âge propre à figurer dans cette lice , &  
 „ dont les deux noms qu'il portoit , celui de  
 „ famille & celui d'une terre , commençoient  
 „ l'un & l'autre par un A. Des suffrages plus  
 „ capables de faire impression , des personnes  
 „ augustes, qui n'avoient en ceci d'autre in-  
 „ térêt que celui de la Religion , n'ont regardé  
 „ ni l'auteur de la Relation comme un roman-  
 „ cier diabolique , ni la Relation comme le  
 „ plus sot conte qui fut jamais. C'est par l'or-  
 „ dre de la reine , mère de Louis-le-Grand ,  
 „ que le sieur Filleau la fit imprimer ; & l'im-  
 „ pression finie , la reine , par une lettre du  
 „ 19 Mai 1654 , lui en marqua sa fatisfaction

„ en ces termes : *J'ai voulu vous faire la*  
 „ *présente pour vous témoigner que je vous*  
 „ *fais gré du zèle que vous avez fait pa-*  
 „ *roître en cette occasion.* Et cet aveu de la  
 „ cour, toujours portée à ménager la délica-  
 „ tesse des familles, fut peut-être cause que  
 „ les noms des novateurs consultans ne furent  
 „ désignés que par des caractères vagues. Ou-  
 „ tre ce témoignage de la cour sur le fond de  
 „ la chose, on trouve dans les lettres des con-  
 „ sulteurs les plus suspects, bien des indices  
 „ qui la rendent vraisemblable. „

„ Cependant, malgré toutes ces vraisem-  
 „ blances & ces présomptions, nous ne fau-  
 „ rions nous persuader que six personnes,  
 „ élevées dans le sein de la vraie Religion,  
 „ aient formé unanimement le projet, aussi  
 „ absurde qu'affreux, de la renverser de fond  
 „ en comble. Respectons les ombres qu'on a  
 „ voulu répandre sur ce fait, & que la diver-  
 „ sité dans quelques dates, nous ne le dissi-  
 „ mulerons pas, ajoute encore à l'ambiguïté  
 „ des lettres initiales. Ah ! que nous cherchons  
 „ beaucoup moins à noircir les auteurs de la  
 „ séduction, qu'à en éclairer, s'il étoit possi-  
 „ ble, les aveugles victimes. Mais aussi nous  
 „ ne devons pas laisser traduire en faussaires,  
 „ deux catholiques zélés, dont l'honneur sans  
 „ doute ne doit pas moins nous intéresser que  
 „ celui des novateurs. Et comment accuser  
 „ raisonnablement de faux, soit l'éditeur de  
 „ la Relation, qui ne produisit que ce qu'on  
 „ lui avoit attesté, soit le déposant même,  
 „ encore tout plein de l'horreur qui l'avoit

„ tiré du complot, où il s'étoit inconsideré-  
 „ ment engagé? Il a pu se faire néanmoins,  
 „ & nous aimons à le croire, que cet unique  
 „ témoin, quoique d'une foi pure & d'une  
 „ piété sincere, à raison même de sa foi &  
 „ de sa piété, se foit alarmé à l'excès, & qu'il  
 „ ait vu le scandale plus grand qu'il n'étoit  
 „ en soi, ou dans le grand nombre de ceux  
 „ qui y connivoient. Que les deux pivots du  
 „ jansénisme aient penché à l'établir sur la  
 „ ruine même de nos sacremens & de nos  
 „ mysteres, l'un persuadé que depuis cinq  
 „ cens ans il n'y avoit plus d'Eglise (a), l'au-

---

(a) *Je vous le confesse*, dit-il un jour à S. Vin-  
 cent de Paul, *Dieu m'a donné & me donne de gran-*  
*des lumieres. Il m'a fait connoître qu'il n'y a plus*  
*d'Eglise. Et comme à ce propos le saint témoigna*  
*la plus grande surprife; Non*, répliqua l'illumine,  
*il n'y a plus d'Eglise, Dieu m'a fait connoître que*  
*depuis cinq ou six cens ans, il n'y avoit plus d'E-*  
*glise. Avant cela, l'Eglise étoit comme un grand*  
*fleuve, qui avoit ses eaux claires : mais à présent, ce*  
*qui nous semble l'Eglise, n'est plus que de la bourbe.*  
*Le lit de cette belle riviere est encore le même; mais ce*  
*ne sont plus les mêmes eaux. — Eh quoi!*  
 „ Monsieur, lui dit le saint homme, voulez-vous  
 „ plutôt croire vos sentimens particuliers que la  
 „ parole de notre Seigneur, qui a dit qu'il édi-  
 „ feroit son Eglise, & que les portes de l'enfer  
 „ ne prévaudroient pas contre elle „ ? — *Il*  
*est vrai*, répondit l'abbé, *Jesus-Christ a édifié son*  
*Eglise sur la pierre : mais il y a tems d'édifier, &*  
*tems de détruire. Elle étoit son épouse; mais c'est*  
*maintenant une aduldere & une prostituée : c'est pour-*  
*quoi il l'a répudiée, & il veut qu'on lui en substi-*  
*tue une autre qui lui sera fidele... Voici le por-*

„ tre qui ne pensoit que d'après celui-ci, &  
 „ qu'aveugloit d'ailleurs sa passion pour son

---

trait que notre historien trace de cet hérésiarque à  
 la fin du 21. tome. „ Avec un esprit des plus com-  
 „ muns, ou plutôt fort éloigné du sens commun,  
 „ & approchant du délire, il avoit au degré su-  
 „ prême le génie de l'intrigue & de la séduction.  
 „ Qu'on en juge par le point auquel il réussit à  
 „ fasciner le docteur Antoine Arnauld, & tant  
 „ d'autres. Telle fut la raison pour laquelle le car-  
 „ dinal de Richelieu le mit hors d'état de brouil-  
 „ ler en le faisant confiner dans une prison, où  
 „ il demeura jusqu'à la mort de ce ministre. Son  
 „ principal ouvrage est un gros *in-folio* intitulé :  
 „ *Petrus Aurelius*, & qu'on réduiroit au plus petit  
 „ livre, si l'on en retranchoit toutes les sottises  
 „ qu'il y dit aux Jésuites. Il eut assez de manège  
 „ pour le faire imprimer aux dépens du clergé de  
 „ France, mais trop peu pour empêcher la cour de  
 „ le supprimer. Sa *Question Royale*, apologie for-  
 „ melle du suicide, & de l'homicide en bien des  
 „ cas, mérite à peine attention sous ce point de  
 „ vue; tant il y a eu rassemblé de principes encore  
 „ plus repréhensibles, de maximes & de dogmes  
 „ païens, d'impertinences & d'extravagances en  
 „ tout genre. Son *Apologie pour le Chapelet du S. Sa-*  
 „ *crement*, sa *Théologie familière*, & plusieurs de  
 „ ses lettres qui sont en très-grand nombre, portent  
 „ également la marque d'une suffisance inepte &  
 „ ridicule, sans compter le fond corrompu des cho-  
 „ ses. Mais le ridicule y est si frappant, qu'il en  
 „ peut tout seul faire l'antidote. Si les puissances  
 „ ecclésiastiques, en méprisant la plupart de ces  
 „ absurdes productions, en ont condamné quelques-  
 „ unes, ce fut moins pour prévenir les simples  
 „ mêmes contre ce dogmatiseur absurde, que pour  
 „ les tenir en garde contre l'admiration feinte de  
 „ ses artificieux panégyristes. „

„ systême , ou la passion d'un pere pour un  
 „ enfant qu'il imaginoit devoir éterniser son  
 „ nom ; il n'est rien en cela , qui soit hors du  
 „ cours des mœurs ou des iniquités huma-  
 „ nes. Pour ce qui est des quatre autres, quoi-  
 „ qu'ils aient paru applaudir lâchement au  
 „ dessein des deux premiers, la charité peut  
 „ sensément , & dès-là doit croire, qu'ils n'a-  
 „ voient foncièrement en vue que d'établir le  
 „ jansénisme par les quatre moyens proposés  
 „ en conférence, & mis depuis en œuvre par  
 „ tout le parti, avec autant de méthode que  
 „ de persévérance. „

„ Or, que ces quatre expédiens aient été  
 „ véritablement mis à exécution, c'est un  
 „ point de fait, pour la preuve duquel il suffit  
 „ d'en présenter le fil, en rapprochant de  
 „ l'exécution chacun des articles du projet.  
 „ Pour rendre d'abord la sainte table inacces-  
 „ sible, pouvoit-on mieux s'y prendre, qu'en  
 „ mettant entre les mains des fideles, sous le  
 „ titre de *la fréquente Communion*, un li-  
 „ vre qui au rapport de toutes les personnes  
 „ instruites hors de la nouvelle école, seroit  
 „ beaucoup mieux intitulé : *De la commu-  
 „ nion rare & impraticable ?* Et depuis sa  
 „ publication, comme auparavant, tous les  
 „ écrivains du parti s'en sont transmis succes-  
 „ sivement les maximes anti-eucharistiques.  
 „ Sur le second article, les cinq fameuses pro-  
 „ positions de Jansénius, ou pour mieux dire,  
 „ tout son vaste livre, qui pressuré & mis à  
 „ l'alembic, si l'on peut user de cette expres-  
 „ sion après l'un de nos plus grands prélats,

„ ne distilleroit que le venin de ces erreurs,  
 „ montre la fidélité avec laquelle, en qualité  
 „ de patron du parti, il a rempli la tâche  
 „ principale, en canonisant le baïanisme, ou  
 „ le sémi-calvinisme, par la prostitution du  
 „ nom de S. Augustin. La manie de ses sec-  
 „ tateurs à qualifier son hérésie de fantôme,  
 „ ne fait que mieux connoître l'intérêt qu'ils  
 „ prennent à la préserver de la foudre, & leur  
 „ persévérance désespérée à la soutenir. Pour  
 „ ce qui est du décri des directeurs de conscien-  
 „ ce, sans parler de ces chef-d'œuvres épif-  
 „ tolaire, qui n'immortalisent pas moins la  
 „ malignité que la capacité de Pascal; sans  
 „ parler davantage des écrits outrageux de ses  
 „ émules grossiers & de ses rauques échos;  
 „ l'évêque romancier \* que ses productions  
 „ bouffones, obscènes & mordantes ont fait  
 „ surnommer le Lucien de l'épiscopat, qui ac-  
 „ couploit dans ses rapsodies le texte des Li-  
 „ vres-Saints à ceux de l'Amadis & de l'Art  
 „ d'aimer d'Ovide; ce seul diffamateur des  
 „ ministres de la pénitence, & principalement  
 „ des réguliers distingués par leur attachement  
 „ au Saint-Siège, peut faire sentir toute l'ar-  
 „ deur de la faction à exécuter son projet en  
 „ ce point. Quant au dernier chef, savoir le  
 „ dessein de rabaisser la puissance pontificale,  
 „ & l'autorité même de l'Eglise, de restreindre  
 „ son infailibilité aux conciles écumé-  
 „ niques, & d'échapper à l'activité de ses  
 „ poursuites par les appels au futur concile;  
 „ il suffit de l'avoir touché: la populace même  
 „ du parti, les clameurs de cette foule d'ig-

\* Pierre  
Camus.

„ norans , & d'ignorantes sur-tout , qui n'ont  
 „ pour confession de foi que ce cri du schisme  
 „ & de la révolte , forment là-dessus une  
 „ preuve irréfragable , & malheureusement  
 „ trop durable. Il est donc hors de doute ,  
 „ qu'au moins les quatre expédiens dénoncés ,  
 „ comme ayant été choisis par le complot  
 „ pour établir la nouvelle doctrine , ont été  
 „ mis en exécution. Le dénonciateur fut donc  
 „ ou un témoin vrai ou un vrai prophète ;  
 „ ou il rapporta sincèrement ce qu'il avoit en-  
 „ tendu , ou il lut prophétiquement dans l'a-  
 „ venir. „

Je me propose de revenir encore sur cette  
 intéressante continuation de l'*Histoire de l'E-  
 glise* ; je me borne aujourd'hui à la relation  
 de cette conspiration fameuse contre le chris-  
 tianisme , relation si conforme à toutes les  
 opérations de la secte qu'on doit nécessaire-  
 ment la regarder , comme dit l'abbé B. , ou  
 comme une prophétie , ou comme le résultat  
 exact d'une information bien sûre & bien cir-  
 constanciée. Un savant célèbre , que je ne nom-  
 merai pas ici , de crainte de contrarier ses in-  
 tentions , m'a prêté , il y a près d'un an , un  
 ouvrage imprimé en 1654 à Paris , chez Sé-  
 bastien Cramoisy , imprimeur du roi & de la  
 reine , dédié au roi très-chrétien , & muni  
 du privilège du roi en date du 24 Février 1654.  
 Cet ouvrage est un *in-4to.* de 433 pages , non  
 compris l'*Epître dédicatoire* au roi , laquelle  
 occupe dix pages , ni l'*Avis important* qui suit  
 l'*Epître* , lequel est de neuf pages , ni enfin  
 un *Discours à la France* , qui en contient  
 quatorze. Ce livre est aujourd'hui très-difficile

à trouver en France & dans les pays limitrophes, sans doute par un effet des intrigues des foi-disant disciples de St.-Augustin, qui se sont très-sérieusement appliqués à le détruire, ainsi qu'ils en ont agi de nos jours à l'égard de la première édition de *la Réalité du projet de Bourg-fontaine*, dont on n'a pu sans beaucoup de peine, trouver un seul exemplaire bien complet au commencement de l'an 1787.

L'ouvrage dont je donne la notice, a pour titre : *Inconvéniens d'estat, procédans du jansénisme, avec la réfutation du Mars François de M. Jansénius*. L'auteur du livre est M. de Marandé, personnage très-connu en France, conseiller & aumônier du roi très-chrétien en 1654.

Le seul titre du livre en désigne tout l'intérêt & toute l'importance. Les motifs qui ont engagé M. de Marandé à le publier & à le dédier au roi, sont *l'intérêt de l'Eglise de Dieu, la splendeur du sceptre François, & le repos des peuples*. Pag. 1 de l'Épître dédicatoire.

*Le fruit qu'on peut attendre de cet ouvrage, est (dit-il dans son Avis important, pag. 2) qu'il ne sera pas moins utile pour l'advenir, à tous les princes catholiques contre toutes les nouveautez de l'erreur qui pourroient dans la suite des tems troubler le repos de leurs peuples, qu'il le peut être à présent (en 1654) contre les erreurs d'une doctrine nouvelle, dont les suites seront également funestes à l'Eglise & à l'estat, si elles ne sont réprimées de bonne heure.*

Grande & importante leçon pour tous les

souverains , mais qui malheureusement pour certains princes , n'a pas fait sur leur esprit toute l'impression qu'elle auroit dû faire pour leur propre gloire & pour la tranquillité de leurs peuples. Gardons-nous cependant d'en attribuer la faute aux seuls princes , & croyons plutôt , que si une doctrine nouvelle & une secte pernicieuse , après avoir été sagement réprimée par leurs prédécesseurs , se relève un jour sous leurs yeux au point même de réitérer ses funestes coups , c'est sur-tout à des perfides adulateurs , à des ames vénales , à des fourbes hypocrites qui assiegent leur trône , qu'il faut attribuer tous les malheurs , qui affligent l'Eglise de Dieu & leurs sujets les plus fideles.

Dans son *Discours à la France* , M. de Marandé observe judicieusement (pag. 4) que *l'hérésie qui autrefois dans la minorité des rois de France , lui avoit fait quelque dégast par la lascheté & la corruption de quelques-uns de leurs ministres ; a esté réduite à telle extrémité par les soins & les travaux de Louis le juste , qu'elle estoit à la veille de rendre les derniers sôûpirs , si elle n'eust esté réveillée & fortifiée par le suc d'une fausse doctrine , qui a paru de nos jours.*

L'on voit par ces mots , & plus encore par la suite de son ouvrage , que M. de Marandé regardoit le jansénisme , non comme un fantôme , mais comme une secte très-réelle sortie du sein du calvinisme , comme un calvinisme raffiné , & un appui de cette secte hérétique ; en un mot , plus à craindre que n'étoit le cal-

vinisme dans son origine & dans ses premiers progrès.

*En effet* (dit-il pag. 419) *ceux qui ont professé jusques à présent la Religion prétendue réformée, ont conçu de si fortes espérances de la naissance & du progrès du jansénisme, que les plus doctes ministres d'entre eux, tant étrangers que François, se sont mis en devoir de louer cette doctrine nouvelle, de la défendre comme leur propre cause, & de faire des apologies pour messieurs les jansénistes. C'est pour cela que Henri Ottius ministre de Zurich en Suisse, que Samuël Des-Marets ministre de Groningue aux Pays-Bas; & qu'un des plus doctes ministres des églises religieuses de France, ont donné tant d'éloges à ces messieurs qui se disent parmy nous, les disciples de St. Augustin* (On voit dans la même page les textes latins d'Ottius & de Des-Marets).

Après avoir donné un extrait tant de la *Préface* de M. de Marandé, que de son *Discours à la France*, par lequel le lecteur pourra juger de sa manière d'écrire, nous donnerons un précis des *principaux articles* que cet auteur a solidement prouvés dans son ouvrage, intitulé : *Inconveniens d'état procédans du jansénisme*.

Dans l'article premier l'auteur fait voir, que le jansénisme est dangereux à l'état; que c'est une nouveauté en matière de foi, une nouveauté qui s'est introduite furtivement dans l'Eglise & dans l'état, par des personnes privées, & sans mission quelconque, contre le  
dogme

dogme commun enseigné par l'Eglise, contre l'usage reçu, établi & approuvé par les puissances souveraines; & que cette nouveauté doit être constamment rejetée, comme une production bâtarde & monstrueuse, qui tend à la faction & au parti, quoiqu'elle ne manque jamais de se couvrir du prétexte spécieux de piété & de réforme.

Dans son article 2<sup>me</sup>., l'auteur ne se borne pas à prouver que les erreurs de Luther & de Calvin sont renouvelées par le jansénisme; mais il ajoute & il prouve que le jansénisme en renouvelant ces erreurs, est plus à craindre & plus dangereux à l'état que n'étoient le luthéranisme & le calvinisme, eu égard que Jansénius, l'abbé de St.-Cyr, leurs adhérens & leurs disciples ont entrepris de farder ces erreurs avec tout l'artifice, toute la ruse, & la tromperie imaginable.

L'auteur emploie l'article 3<sup>me</sup>. à faire voir que la piété extérieure a toujours servi de prétexte à tous ceux qui ont troublé l'état par les nouvelles erreurs qu'ils ont semées dans l'Eglise; & que le train ordinaire des novateurs & de tous les hérétiques est de prêcher d'abord la réforme de mœurs, & d'affecter la piété pour séduire les peuples. *Cette vérité* (dit M. de Marandé pag. 31) *est si claire & si évidente, qu'il est facile de la rendre sensible & palpable aux plus ignorans par des exemples & par l'histoire de nos jours.*

*Habebat  
cornua  
agni, &  
loqueba-  
tur sicut  
draco*  
(Apoc.  
13). Voilà  
le sym-  
bole de  
tous les  
sectaires.

Il emploie l'article 4<sup>me</sup>. à prouver que les erreurs de Luther & de Calvin renouvelées par le jansénisme sont capables de pervertir les

sujets de l'état, & d'en corrompre les bonnes mœurs.

L'article 5<sup>me</sup>. roule en grande partie sur la doctrine orthodoxe de St.-François de Sales, & sur quelques maximes hétérodoxes extraites de l'Augustin d'Ypres, contradictoirement opposées à la doctrine de St.-François de Sales, laquelle (dit M. de Marandé pag. 65) *devoit servir de bouclier aux fideles, contre les nouvelles erreurs de M. Jansénius.*

L'article 6<sup>me</sup>. est composé de cinq sections, & l'auteur fait voir dans la section 3<sup>me</sup>. que le jansénisme, outre qu'il est une secte de religion, est aussi *une secte d'état, à raison de ses fréquentes assemblées; & à la section 4<sup>me</sup>. il en fournit des preuves fondées sur le trouble qu'il cause dans l'état, & sur ses dangereuses pratiques; enfin dans la section 5<sup>me</sup>. il en donne une autre preuve fondée sur ce que le jansénisme en réparant les défauts de la politique de Calvin, rend son erreur plus dangereuse & plus communicable.*

Comme on voit assez par les précis que je viens de donner, la maniere d'écrire de M. de Marandé, & l'importance du sujet qu'il traite, je crois pouvoir me dispenser de rendre compte d'une trentaine de sections pleines de choses & d'un développement intéressant; je me bornerai aux seuls titres des dernières sections qui forment en grande partie son article onzième. Tout le monde instruit y reconnoitra les caractères des novateurs qui, rougissant du vrai nom de leur secte, voudroient la faire passer

pour un fantôme, sottement combattu par le St.-Siege, par l'Eglise universelle, & par les princes souverains vraiment catholiques. Les voici ces caracteres des novateurs : I. *L'éloquence affectée.* II. *L'affectation de vertu.* III. *La retraite ou la solitude affectée.* IV. *Les assemblées illicites.* V. *L'estime d'eux-mêmes, & le mépris de tous les autres.* VI. *Gagner les femmes & les attirer à leur parti.* VII. *Gagner les grands, les évêques & les prédicateurs.* VIII. *Ne prêcher & n'enseigner que l'antiquité.* IX. *Prétendre d'être particulièrement éclairés.* X. *Condamner la pratique commune de l'Eglise.* XI. *Chercher des subterfuges, pour dire qu'ils ne sont pas condamnés dans leur sens.* XII. *S'attacher aux moindres défauts des ouvrages des catholiques, & de décrier leur doctrine comme une doctrine hérétique.* XIII. *Défendre, en apparence, le vicaire de Jesus-Christ, & se vanter de suivre les sentimens & la foi du St.-Siege.*

Tels sont les caracteres que M. de Marandé attribue aux novateurs de son tems, & l'expérience de plus d'un siecle en a fait voir toute la réalité.

A la fin des *Inconveniens d'état*, on voit une circulaire remarquable, que M. de Marandé fait précéder de l'avis suivant :

*Comme on achevoit l'impression de cet ouvrage, une personne d'une grande probité & d'une singulière vertu, m'a mis entre les mains une Lettre circulaire, sous le nom des prêtres du Port-Royal, adressée*

aux disciples de St.-Augustin ; c'est-à-dire aux jansénistes répandus dans la France. Les moyens politiques qui s'y trouvent nettement exprimés, pour avancer la doctrine nouvelle & accroître leur secte, témoignent assez qu'une semblable conduite ne peut pas procéder d'un homme du commun ; qu'au contraire, elle paroît comme un précis & un résultat du conseil & de l'esprit de plusieurs, mais ce n'est pas de l'esprit des apôtres. Que si le style dans lequel ils sont couchés, ne déroge point à la manière d'écrire de ces plumes délicates, les instructions qui se voient en cette Lettre, ne sont pas moins conformes à la beauté de leur génie, qu'elles sont naturelles aux principes de leur doctrine.

Ceux qui ont observé leur démarche & leur procédé, & qui ont considéré avec quelque soin, les choses qu'ils ont écrites & les choses qu'ils ont faites depuis quelques années, trouveront tant de conformité & de rapport entre leurs actions, & les règles qui sont prescrites par cette Lettre, qu'ils pourront être raisonnablement induits à croire, qu'elle n'est pas une pièce faite à plaisir. Et certes, je le dis devant Dieu, il faudroit être pire qu'un démon, pour supposer une pièce semblable à ses plus grands ennemis, & je crois que sa justice en feroit un châtement exemplaire à la vue du ciel & de la terre.

J'ai su depuis, qu'elle avoit été vue en diverses provinces, il y a près de deux ans,

comme dans la Bretagne, dans l'Anjou, dans la Touraine, dans la Normandie, & même à Rome; & qu'il y en a maintenant tant de copies dans Paris & ailleurs, que cette Lettre n'est plus une chose secrète, mais publique, & connue de la plupart des curieux. Et comme j'aime la sincérité, & qu'il n'est pas raisonnable d'imposer aucune chose à personne, je la présente ici telle qu'elle est, pour en laisser le jugement aux habiles. Que si ceux dont elle porte le nom, la désavouent, je ne prétends pas de les en rendre coupables, quelque fortes conjectures qui me pussent persuader le contraire, si elles ne sont d'une évidence certaine & assurée; quoique d'ailleurs j'aie appris par une lettre, qui est entre mes mains, que la Lettre circulaire dont je donne ici la copie, vient originairement d'un janséniste converti après avoir vu la Bulle, & personne de condition.

La raison principale, qui m'a mu à la faire imprimer, est que sa publication ne peut produire qu'un bon effet; car si ces messieurs la dénieient, ils seront obligés de changer leur ancienne pratique, si conforme aux règles de cette Lettre, pour montrer qu'ils n'en sont pas les auteurs; & s'ils la reconnoissent & l'avouent, sans doute qu'ils seront suppliés de s'abstenir à l'avenir de la pratique de ces belles instructions.

Après tout, si l'on desire approfondir davantage la vérité de cette Lettre circulaire, & savoir ce qui en est, cela se peut

faire sans peine par la voie des monitoires, qui se fulmineront dans Paris, & dans les autres diocèses de la France, pour obliger tous ceux qui en ont quelque copie, de déclarer la personne de laquelle ils l'ont reçue; & en remontant ainsi jusques à la source & à la première origine, on en découvrira facilement les auteurs. Car, de même qu'on ne doit pas tolérer une calomnie de cette qualité, en cas que cette Lettre soit une pièce supposée; aussi ne doit on pas souffrir dans un état chrétien, qu'on y introduise une nouvelle politique, qui ne tend qu'au trouble de l'état, & au schisme évident de la Religion.

Lettre circulaire à Messieurs les disciples de St.-Augustin.

Messieurs,

„ Nous apprenons avec de grands senti-  
 „ mens de joie, les nouveaux progrès de la  
 „ doctrine de St.-Augustin, & la fermeté de  
 „ votre courage contre la rage de ses adver-  
 „ saires; mais comme ils sont trop intéressés  
 „ à vous persécuter pour espérer qu'ils s'en las-  
 „ sent, nous avons jugé qu'il étoit à propos  
 „ de vous encourager, de ne vous point laisser  
 „ de combattre, & de souffrir persécution pour  
 „ la justice. La charité qui nous unit avec vous,  
 „ nous a portés il y a long-tems à nous prof-  
 „ terner devant Dieu, pour lui demander pour  
 „ vous cette grace: & comme après des prie-  
 „ res continuelles il nous a communiqué quel-  
 „ ques lumières, par lesquelles nous nous som-

» mes affez heureusement conduits jusques ici  
» pour l'établissement de notre doctrine dans  
» le lieu de notre résidence ; nous avons cru  
» que vous seriez bien aises que nous vous en  
» fissions part. C'est pourquoi nous avons mis  
» par ordre les principaux réglemens que nous  
» avons suivis , auxquels nous ne doutons pas  
» que vous n'ajoutiez , quand vous les aurez  
» reçus , beaucoup d'excellentes pratiques par  
» les lumieres de votre esprit & par votre pru-  
» dence. Pour vous en servir avantageusement ,  
» il fera nécessaire que les principaux & les  
» plus zélés d'entre vous , s'unissent d'une al-  
» liance spirituelle en Jesus-Christ , s'appuyant  
» les uns les autres , & n'agissant que par un  
» même esprit ; car , par ce moyen vous vous  
» affermirez de plus en plus dans les bons sen-  
» timens que vous avez embrassés , & vous  
» agirez bien plus fortement à les établir & à  
» renverser ceux qui s'y opposent : & d'autant  
» que parmi ces instructions que nous vous  
» dressons ici par forme d'avis , il y en aura  
» peut-être quelques-unes qui pourront cho-  
» quer les simples ; vous vous représenterez ,  
» s'il vous plaît , que comme Dieu se sert or-  
» dinairement pour nous sauver , de moyens qui  
» paroissent injustes , parce que ses desseins ,  
» & les raisons qui le font agir , ne sont con-  
» nus aux hommes : nous prenons une con-  
» duite qui pourra sembler illégitime à ceux  
» qui ne connoîtront pas tout-à-fait le zele  
» dont elle part. Secondement , comme Dieu  
» nous mene ordinairement par des routes in-  
» connues pour nous sauver malgré nous , nous

» devons travailler au salut des hommes mal-  
» gré eux, & sans leur faire connoître les se-  
» crets de notre conduite. Ce sont de pauvres  
» malades qui aiment leur mal, & ne le con-  
» noissent pas ; il les faut tromper pour les gué-  
» rir, & ne se point lasser de travailler à leur  
» santé, quoiqu'ils en soient ennemis. Au sur-  
» plus, si nous imitons en quelque chose la  
» conduite de messieurs de la religion préten-  
» due réformée, ce n'est pas que nous ne dé-  
» testions leur hérésie ; mais comme il n'y a  
» point d'hérésie si mauvaise dont on ne puisse  
» tirer quelque utilité, il nous est permis de  
» prendre les moyens innocens qu'ils ont pris  
» pour s'établir en l'estime du peuple, quoi-  
» qu'ils les aient corrompus par une mauvaise  
» fin. C'est pourquoi, comme si leur instituteur  
» n'eût abattu l'orgueil des moines, & attaqué  
» la doctrine gênante des œuvres de suréroga-  
» tions & des mérites, qui fait leur pain quo-  
» tidien, il ne se fût jamais établi comme il  
» a fait si heureusement : nous pouvons inno-  
» cemment prendre la même route, non pas  
» pour autoriser ses erreurs, mais rétablir l'E-  
» glise, comme il a feint vouloir faire dans ses  
» premières pratiques, & les ecclésiastiques sé-  
» culiers dans l'état & l'estime dont ils sont dé-  
» chus. Enfin, nous sommes obligés d'avouer  
» que les calvinistes font encore très-prudem-  
» ment pour l'établissement de leurs erreurs,  
» notamment en ce qui regarde le très-saint  
» Sacrement de l'autel, de ne point dire ou-  
» vertement leur opinion sur ce sujet ; mais  
» d'en parler en termes obscurs & ambigus,

„ pour la pouvoir accommoder aux différentes  
 „ dispositions des esprits qu'ils rencontrent ;  
 „ ainsi, c'est avec grande raison que nous di-  
 „ sons qu'il se faut tenir cachés quelque tems,  
 „ faire mystere des articles fondamentaux de  
 „ notre doctrine , & ne les pas découvrir à  
 „ tous, ni en tout tems, puisque nous vivons  
 „ en un siecle si malheureux, que la plupart  
 „ des peuples ne sont pas capables de la rece-  
 „ voir. Voilà, Messieurs, les principales choses  
 „ que nous avons à vous dire de la part de  
 „ Dieu ; vous suppliant de nous faire part en  
 „ vos saintes prieres , & nous recevoir en vo-  
 „ tre sainte union , comme ,

*Messieurs ,*

*Vos très-humbles & très-honorés  
 & très-affectionnés confreres &  
 serviteurs en Jesus-Christ , les  
 P. P. D. P. R. D. de Saint-  
 Augustin \*.*

\* C'est-à-dire, les Prêtres du Port-Royal, disciples de Saint-Augustin.

---

Compendium Theologiæ universæ, quod ad  
 usum examinandorum collegit R. P. Tho-  
 mas, in Provinciâ Lotharingiæ Capucinorum  
 definitor, custos generalis, olim S. Theo-  
 logiæ professor. Editio quinta. Leodii, apud  
 J. F. Bassompierre. 1791. 1 vol. in-8vo. de  
 plus de 500 pag. prix 2 liv. 10 s.

**C**ETTE théologie abrégée du P. Thomas  
 de Charmes est très-connue. Elle a les  
 honneurs de plusieurs éditions, & elle les a

mérités. Dans sa brièveté, elle peut suppléer, à bien des égards, des ouvrages plus étendus & plus raisonnés. Elle est claire, méthodique, & une des plus orthodoxes qui aient paru dans ces derniers tems. Entre les sentimens controversés parmi les catholiques, l'auteur embrasse pour l'ordinaire le plus solidement établi & le plus éloigné des extrêmes. On doit favoir gré à M. Bassompierre d'en avoir donné une édition dans ces provinces, belle & bien soignée, à son ordinaire.

Il ne faut pas confondre ce *Compendium* avec la *Théologie*, dont il est le précis. Celle-ci est en 7 vol. in-12. Nancy 1777. Elle mérite les mêmes éloges que le *Compendium*, & ne peut être qu'utilement répandue dans un tems où les moines apostats & d'autres novateurs intriguent de toute part, pour introduire la plus détestable des hérésies par le moyen des *Institutiones* de Lyon. Plus d'un diocèse en est menacé : malheur au clergé & au peuple dont le premier pasteur ne veille pas efficacement sur l'enseignement théologique ! (a)

---

(a) *Observations* décisives sur cette marotte de la secte Jansénienne, 1 Sept. 1787, p. 14. *Lettres* intéressantes sur le même sujet, 1 Juin 1790, p. 169. Ces deux ouvrages se trouvent à Liege, chez Defoer & chez Tutot.

---

*Seconde opinion de M. l'abbé Maury, député de Picardie, sur la réunion de la ville d'Avignon à la France; prononcée dans l'assemblée-nationale, le mardi 24 Mai 1791. A Paris, 94 pages in-8vo.*

ON se rappelle que le 4 Mai il fut décidé par appel nominal, que le Comtat & Avignon n'étoient point partie intégrante de l'empire François. Le lendemain, à la lecture du procès-verbal, on fit, avant que la salle eût plus de 150 membres, adopter des changemens & des modifications dans la rédaction du décret de la veille. C'est ce qui occasionna un nouveau rapport sur la réunion du Comtat à la France. M. de Menou qui en fut chargé, opina pour cette réunion, toujours proposée sous de nouvelles formes, & toujours rejetée par une majorité qu'a entraîné l'éloquence vive, rapide & attérente de M. l'abbé Maury, qui trace en grand maître le portrait de plusieurs agens de la révolution Avignonoise. On y voit un sieur Tiffot qui a osé développer sa théorie de rapacité dans une lettre, à laquelle, dit M. l'abbé Maury, *les casuistes des galeres ne trouveroient pas une maxime à changer, si elle étoit datée des chiourmes de Brest, ou de Rochefort.* A ses côtés figure « cet exécrationnable Jourdan, surnommé *le coupe-tête*, monstre nourri de sang, couvert de forfaits, que l'échafaud redemande à Paris,

» & que votre ministre de la guerre, le mi-  
 » nistre d'un roi, que ce scélérat vouloit égor-  
 » ger, le 6 Octobre 1789, laisse à la tête  
 » d'une troupe de brigands qui poursuivent  
 » la réunion d'Avignon à la France ». Ici se  
 trouve une dénonciation vigoureuse contre  
 M. Duportail. Cette galerie de tableaux est  
 terminée par l'analyse des maximes de Man-  
 drin, rompu vif à Valence en Dauphiné, le  
 26 Mai 1755, comparées avec celles qu'expose  
 M. de Menou, dans cette réplique à M. l'abbé  
 Maury : *L'assemblée-nationale est mécon-  
 tente de la cour de Rome. Le pape ne mé-  
 rite pas que nous soyons si justes à son  
 égard. Il n'est pas ici question des esca-  
 dres Angloises. Vraiment je n'aurois pas  
 conseillé à la nation de s'emparer d'Avig-  
 non, si cette ville appartenoit à l'Angle-  
 terre.*



**L**A prédiction, mise en beaux vers, tou-  
 chant l'église de Ste. Genevieve, inférée  
 dans le Journal du 1 Août, a fixé l'attention  
 de plusieurs de mes lecteurs, qui depuis 1777  
 qu'elle est consignée dans ce Journal, & de-  
 puis 1784 qu'elle est dans le *Dictionnaire  
 historique*, n'y ont fait aucune attention. L'é-  
 vènement les a ramenés là-dessus, & provoqué  
 leur admiration. Plusieurs m'ont écrit à ce su-  
 jet, & ont prétendu que cette espece de pro-  
 phétie m'appartenoit. J'assure derechef, unique-  
 ment pour l'amour de la vérité, que je n'y ai

aucune part. Il est vrai que l'auteur étant mort, je ne puis prouver ce désaveu ; mais comme l'attribution n'a rien qui puisse me nuire, qu'au contraire elle pourroit nourrir la vanité de l'égoïsme, je dois en être cru sur ma parole. Du reste (je l'ai déjà observé), ces sortes de prédictions ne sont pas difficiles pour des personnes qui joignent les connoissances humaines à celles de la Religion. Il est certain, & l'Écriture-Sainte nous le dit expressément, que par ce moyen on parvient en quelque sorte à connoître l'avenir comme le passé, sans que pour cela on soit plus saint, ni plus savant, ni plus grand aux yeux des hommes. Et sous ce point de vue, & précisément en vue de cela, & en preuve que je ne suis pas l'auteur des vers prophétiques sur Ste. Genevieve (puisqu'il me désavoue cette prédiction, dans le moment que j'en reconnois une autre), je transcrirai l'horoscope de la France, peut-être hélas ! d'autres royaumes encore, tel que je l'ai écrit & imprimé il y a dix ans.

*Scit de  
præteri-  
tis, & de  
futuris  
æstimat.  
Sap. 8.*

„ Oh ! si la triste manie des prédictions politi-  
 „ ques me prehoit un jour, qu'il me seroit aisé  
 „ d'annoncer des choses plus certaines, mais aussi  
 „ plus effrayantes pour les peuples & les rois !...  
 „ Que les ennemis de l'autorité jouissent encore  
 „ quelque tems de l'impunité de leur audace ; que  
 „ le code de l'anarchie soit plus connu & plus ac-  
 „ cueilli des nations ; que le pouvoir légitime ait  
 „ acquis quelques degrés de haine de plus ; que  
 „ les exemples fécondés par l'événement encourage-  
 „ gent les efforts de l'insubordination ; que le peu-  
 „ ple accoutumé à voir dans ses maîtres les ima-  
 „ ges de la Divinité, les ministres d'une justice

*1 Nov.  
1781, p.  
341.*

» incorruptible , les dépositaires de la puissance  
 » éternelle , les protecteurs de l'humanité , les  
 » oints du Seigneur ; s'avise de les regarder comme  
 » ses agens , comme les administrateurs éphémères  
 » de sa puissance propre , comme les lieutenans  
 » de son autorité souveraine ; & vous verrez , maî-  
 » tres des nations , vous à qui le ciel a confié le  
 » dépôt sacré de l'ordre & de la tranquillité pu-  
 » bliques , vous verrez les fruits amers d'une to-  
 » lérance devenue pour vous une prévarication ca-  
 » pitale , & pour vos peuples , la source des cala-  
 » mités les plus défolantes. Peut-être flattés des  
 » démonstrations d'attachement & d'amour que vous  
 » recueillez dans vos provinces , regardez-vous  
 » comme des chimères les effets de l'insolence phi-  
 » losophique. *Vous êtes aimés* , dites-vous , *l'affection*  
 » *de vos sujets vous sert de garde & de rempart...*  
 » Ignorez-vous ce que c'est que les mouvemens  
 » populaires ; avec quelle facilité on leur donne  
 » les directions les plus opposées ?... L'histoire  
 » de Rome ne nous fournit-elle point une multi-  
 » tude d'exemples terribles de ces vicissitudes ?  
 » D'un jour au suivant quelles révolutions , quelles  
 » catastrophes !... D'ailleurs vous jouissez encore  
 » des fruits salubres de la *superstition qui bénit les*  
 » *chaînes* \*. Quand votre empire n'aura plus d'*au-*  
 » *tre appui que l'opinion* \* , & que la foiblesse de  
 » cet appui sera dévoilée aux yeux des nations ;  
 » croyez-vous que leur attachement , leur foumis-  
 » sion seront encore les mêmes ?... *Mais vous*  
 » *avez des forces militaires , supérieures à tous les*  
 » *efforts d'une sédition quelconque*. Vous est-il donc  
 » plus gracieux de régner par la force , que par  
 » des principes vrais , modérés , consolans pour  
 » vous & pour vos peuples ? Ce genre de ressource  
 » n'est-il pas odieux à votre cœur , dès le moment  
 » que vous en avez une plus douce & plus sûre ?...  
 » *Des forces militaires*. Par quel moyen s'affurer  
 » que l'esprit de révolte ne gagnera jamais *les forces*

\* Expres-  
 sions de  
 Raynal  
 dans sa fa-  
 natique  
 Histoire de  
 la révol.  
 d'Amérique.

„ militaires ? S'il est vrai , comme Raynal l'affure ,  
 „ que la fédition contre les rois , a toujours suivi  
 „ la fédition contre l'Eglise ; que le mépris de la  
 „ Religion a préparé celui des rois ; pourquoi  
 „ excepterions-nous de cette regle les hommes at-  
 „ tachés au parti des armes , engagés dans un état  
 „ où la licence , le dépérissement des mœurs , le  
 „ mépris des loix civiles , l'ignorance des devoirs ,  
 „ l'oubli des principes religieux font plus marqués  
 „ que par-tout ailleurs , qui par sa nature engen-  
 „ dre un caractere de dureté & de violence ? Chez  
 „ les Romains c'étoient les légions qui faisoient &  
 „ défaisoient les Césars ; on en voyoit trois ou  
 „ quatre à la fois dans les Gaules , en Italie , en  
 „ Orient , en Espagne ; leur regne précaire finissoit  
 „ par des assassinats , qui terminoient sans un plus  
 „ long délai celui de leurs successeurs. Dès que le  
 „ chriftianisme fut la Religion de l'empire , le  
 „ trône fut affermi. Depuis Constantin jusqu'à nos  
 „ jours , ces scenes d'horreurs ne se font pas re-  
 „ nouvelées , ou du moins ont été d'une rareté  
 „ extrême. Voyez encore l'Orient d'aujourd'hui ;  
 „ Tandis que les princes Mahométans , dit Montef-  
 „ quieu , donnent sans cesse la mort & la reçoivent ,  
 „ la Religion chrétienne rend les princes moins ti-  
 „ mides & moins cruels. .... Mais ce boulevard ,  
 „ si précieux aux souverains & aux peuples , me-  
 „ nace ruine , la breche est ouverte & prend de  
 „ moment à autre des accroissemens visibles , ses  
 „ fondemens se minent , à peine ses défenseurs  
 „ osent-ils se montrer encore pour retarder une  
 „ destruction entiere. Quand il fera par terre , rois  
 „ de l'Europe , songez à ma prophétie. „ (a)

Je le répète , je ne ramene ici cette prédic-  
 tion , que parce qu'elle est propre à tourner

---

(a) Autre prédiction sur le Brabant , prise mot pour mot de Bossuet , 1 Juillet 1789 , p. 378. — Moyen général de pres-  
 dire , 1 Avril 1789 , p. 550. — 15 Fév. 1791 , p. 267.

l'esprit des lecteurs vers la source des événemens, à l'occuper de la liaison redoutable des causes & des effets, des principes & des conséquences, à faire convenir que les simples vérités du christianisme bien approfondies peuvent former tout naturellement des prophètes (a), tandis que la philosophie s'évanouit dans ses spéculations, & ne fait ni apprécier le passé, ni jouir du présent, ni pressentir l'avenir, répandant l'obscurité sur tous les tems, la stupeur dans tous les esprits, les ténèbres dans tous les cœurs.

*Evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipientis cor eorum.*  
Rom. I.

(a) pas infaillibles, comme les inspirés, ni également instruits des détails & des circonstances d'un événement, prévu confusément & dans la généralité de sa nature & de son résultat.





## NOUVELLES POLITIQUES.

## RUSSIE.

**P**ÉTERSBOURG (le 27 Juillet.) Les négociations, dont M. Fawkener est venu faire ici l'ouverture de la part de la cour de Londres, & pour lesquelles il a ensuite déployé le caractère d'envoyé-extraordinaire, sont si avancées, qu'on parle du prochain départ de ce ministre, pour en rendre compte au cabinet Britannique & en laisser la conduite ultérieure à M. Charles Whitworth, qui résidoit déjà ici précédemment. Cependant, l'on dit que le feld-maréchal prince Potemkin partira pour l'armée; & les troupes augmentent en Livonie. Le régiment des grenadiers du corps, fort au moins de 3 mille hommes, qui avoit eu ses quartiers dans les environs de Pétersbourg, s'est mis en marche le 13 pour s'y rendre sous les ordres du général Bergmann. Un autre voyage, dont il est question, mais qui jusqu'à présent ne s'est pas effectué, est celui de l'amiral prince de Nassau, qui doit faire un tour en pays étranger. L'officier, qui le remplaceroit dans le commandement de la flottille, n'est pas encore nommé; mais celui des troupes en Finlande est décidément déferé au général comte de Suwarow.

La forteresse d'Anapa nous mettant dans le cas de ne plus craindre pour le Cuban & la Crimée (a), on croit que toutes les forcés que nous avons dans cette contrée, feront rappelées & se concentreront en Moldavie.

### T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (le 16 Juillet). Quoiquoi le ministere Ottoman ait affecté d'envifager, avec indifférence, la séparation du congrès de Sziftova, on n'a pas tardé à s'appercevoir que cet incident causoit beaucoup de sensation à la cour. En effet, la sublime-Porte ne fut pas plutôt instruite de cette nouvelle par une dépêche extraordinaire du grand-visir, que le reis-effendi eut ordre d'inviter à une conférence particulière le ministre de S. M. catholique, avec lequel il s'est entretenu pendant près de 5 heures. Comme on avoit rejeté jusque-là les offres de la cour de Madrid, en protestant que S. H. ne s'éloigneroit jamais des conseils des puissances amies & alliées de la Porte, on doit supposer quelque changement essentiel survenu dans le système qu'on a suivi jusqu'ici, ou qu'on a voulu par cette démarche exciter des sentimens de ja-

---

(a) Anapa, ancienne ville peu considérable du Cuban, & dont toutes les fortifications se réduisent à une vieille grosse muraille, n'est importante que par sa situation sur la Mer-Noire & par les défilés très-difficiles à passer qu'elle commande du côté du continent. Elle ne contient pas six mille hommes (tout ce que les relations Russes ont dit à ce sujet, est exagéré).

roulé & des soupçons parmi les alliés même. Du reste, comme en sortant de la conférence, le ministre Espagnol n'a point expédié de courrier à sa cour, il paroît que le reis-effendi n'aura rien demandé de positif, & qu'il s'est uniquement borné à sonder les intentions de cette même cour pour le cas où l'on jugeroit nécessaire d'employer ses bons offices pour obtenir la paix. Cependant les incendies ont absolument cessé; & s'il étoit au pouvoir du sultan de prémunir la capitale contre la disette & la cherté des vivres, il est à croire qu'il pourroit sans risque former le projet d'une nouvelle campagne, & la continuer avec vigueur.

On n'a aucune nouvelle du capitain-bacha & de sa flotte. Les armateurs Russes font de nouveau dans l'Archipel, & la petite escadre Turque n'a pu encore trouver l'occasion de se mesurer avec eux.

On a reçu ici les rapports les plus alarmans de la Morée, concernant les ravages causés par la peste, qui a également éclaté à Smyrne & à Salonique. Ce fléau continue toujours de se répandre en cette capitale & dans les villages voisins.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 5 Août*). La position où se trouve notre république, est bien loin d'être satisfaisante. Sans parler du mécontentement qui continue de se manifester contre la révolution, les troupes Russes qui s'approchent de plus en plus de nos frontières, nous donnent

des inquiétudes plus ou moins fondées sur les projets des puissances à notre égard. Outre 20,000 hommes qui campent en quatre différens endroits dans les environs de Kiow, un corps de 30,000 est posté en arriere de cette forteresse & sur la rive opposée du Niéper.

Les ministres respectifs au congrès de Sziftova ont prolongé la durée de l'armistice pour trois semaines; on se flatte que pendant ce tems les négociations seront terminées.

On vient de faire de nouvelles instances auprès de l'électeur de Saxe, pour que S. A. E. se déclare enfin nettement sur l'acceptation de la couronne de ce royaume, lorsqu'elle viendra à vaquer. — L'ambassadeur de cette république, qui réside depuis quelque tems à Constantinople, vient d'être rappelé.

#### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 9 Août*). Le gouvernement vient de donner le commandement des trois vaisseaux qu'il a mis récemment en commission, aux commandeurs-capitaines Ramshart, Bierk & Urfin. Ainsi l'armement d'une escadre de 6 vaisseaux est certain, quoiqu'on n'en sache pas l'objet particulier.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (*le 8 Août*). Le roi est arrivé dans cette capitale, le 3 de ce mois, de son voyage d'Aix-la-Chapelle, accompagné de plusieurs officiers François, & il s'est rendu aussi-tôt à son château de Haga. Durant son absence, il n'a rien été changé à notre situa-

tion armée. La flotte est prête à mettre en mer; la flottille de galeres & bâtimens plats est en état d'appareiller; & même quelques régimens ont été récemment mis sur l'état de guerre. La cour de Pétersbourg fait travailler assidument à fortifier les frontieres de la Finlande-Russe; & même au poste important de Schwenkünd, si disputé pendant la dernière guerre, elle fait élever un fort, pour la construction duquel elle a assigné 600 mille roubles. L'on travaille également par ses ordres à des fortifications au poste de Wilkiala; & tous ces travaux sont couverts tant par de gros détachemens de troupes, que par une escadre de vaisseaux de guerre & par la flottille Russe de galeres. En attendant, la démarcation, dont il a été question au traité de paix de Wärelä, n'est pas encore en train; & M. le comte de Stackelberg va quitter Stockholm, pour se rendre avec un caractère public de la souveraine en Angleterre.

L'instruction que S. M. a fait expédier avant son départ d'Aix-la-Chapelle, sous la date du 27 Juin, à son ambassadeur à Paris, vient d'être rendue publique ici par la voie de l'impression. Elle prouve l'intérêt que prend notre souverain au sort du roi de France. On n'a pas moins prouvé dans cette capitale même, à quel point on est dévoué à S. M. très-chrétienne, par l'insinuation qui fut faite, il y a quelques jours, de la part du gouvernement, à deux négocians François, qui avoient publiquement tenu quelques propos contre leur roi; favoir, qu'ils auroient à sortir en 24 heu-

res des états de Suede, s'ils s'avisent désormais d'en tenir de semblables. La lettre de S. M. au baron Stael de Holstein, son ambassadeur à Paris, est de la teneur suivante.

„ Dans la profonde douleur dont je suis pénétré sur le malheur qui est arrivé de nouveau au roi de France & à sa famille, je ne peux m'abandonner qu'aux sentimens que je partagerai non-seulement avec tous les souverains, mais encore avec toutes les ames sensibles, qui voient retourner un prince bon & persécuté, dans les fers qui lui ont été préparés par des Sujets rebelles, & dont il avoit eu le bonheur de se délivrer. „

„ Comme représentant d'un prince qui s'est occupé pendant tout son regne à protéger chez son peuple une liberté légitime, & à maintenir la tranquillité publique & la dignité de sa couronne, je m'attends que vos démarches répondront à la conduite que j'ai tenue pendant toute ma vie, à mon caractère connu, à la dignité du trône de Gustave, & particulièrement aux sentimens d'amitié que j'ai voués à S. M. très-chrétienne. Les soins assidus, les consolations que dans ces tristes conjonctures vous donnerez à l'infortuné inarque, ne les regardez pas seulement comme un moyen de me plaire, mais comme un devoir rigoureux attaché à votre charge. C'est donc par une suite de vos devoirs, que vous ne communiquiez, que vous ne traitiez, en votre qualité de mon ambassadeur, avec qui que ce soit, à moins qu'il n'y soit autorisé par le roi T. C. libre. Depuis le manifeste que ce prince a laissé en s'éloignant de Paris, depuis qu'il a été contraint d'y retourner, sa captivité est trop noyante pour qu'on ne doive pas regarder tous les actes qui paroissent en son nom, comme arrachés par la force ou supposés, & par conséquent comme étant nuls & de nulle valeur. C'est donc ma volonté la plus expresse, que vous vous absteniez de toute conférence avec le ministre des affaires étrangères; & que vous

I. Septembre 1791.

39

ne répondiez que verbalement à tout ce qu'il vous communiquera, soit de bouche, soit par écrit dans la forme diplomatique; & cet ordre est si rigoureux que quand même des circonstances inespérées, qui surviendroient, paroitraient devoir le changer, vous ne devez cependant pas vous permettre de prendre quelque chose sur vous, avant de recevoir des ordres ultérieurs. Vous vous réglerez au surplus d'après les démarches des ambassadeurs des autres puissances, & vous imiterez & appuyerez principalement ceux qui prendront le plus ouvertement le parti de S. M. très-chrétienne. Ce sont là les seuls ordres que j'aie à vous donner pour le moment; mais en vous prescrivant la seule règle de conduite qui convienne à ma dignité, je ne dois pas oublier les dangers personnels auxquels vous serez peut-être exposé; & malgré qu'en toute autre circonstance je ne puisse douter un seul moment du respect que l'on portera au caractère sacré dont je vous ai revêtu, il m'est bien permis toutefois dans celle-ci de m'attendre à tout de la part d'un peuple qui a osé porter ses mains coupables sur la personne sacrée de son souverain. Je ne puis en conséquence trop vous recommander d'éviter soigneusement toutes les occasions qui compromettroient votre personne & votre dignité. Que dans l'intérieur de votre maison, tout annonce le deuil & la tristesse; au-dehors, conformez-vous seulement à ces loix auxquelles un ministre étranger est obligé de se soumettre. J'attends de vous, mon cher baron, du courage, de la fermeté, de la prudence & beaucoup de ponctualité à suivre mes ordres; & croyez que je suis très-sensible aux périls & aux fâcheuses conjonctures dont vous êtes environné. »

## ESPAGNE.

MADRID (le 12 Août), Le décret, relatif aux étrangers qui exercent des professions vagabondes, que le danger de la circulation des



maximes françoises, toutes destructives de l'ordre civil & religieux, a obligé le gouvernement de faire publier, a été suivi, quelques jours après, d'un autre concernant les domiciliés, qui a été jugé d'autant plus nécessaire, que c'est à l'esprit de secte que la France doit tous les maux qui pesent sur elle. Les principales dispositions de ce décret sont que les domiciliés étrangers devront être catholiques & prêter serment de fidélité à la Religion & au souverain devant les tribunaux, en renonçant à tout privilege étranger, ainsi qu'à toute relation, union & dépendance du pays où ils sont nés, promettant de ne point faire usage de sa protection ni de celle de ses ambassadeurs, ministres ou consuls : le tout sous peine de présides galeres, ou d'expulsion absolue d'Espagne, & de confiscation de tous leurs biens. Pour éviter toute fausse interprétation concernant les étrangers sédentaires ou de passage, qui prêteront le serment requis, le conseil expédia le 1 de ce mois, une circulaire aux différens tribunaux de justice du royaume, pour leur intimer, qu'en vertu de la cédula royale & de la circulaire des 20 & 29 Juillet, sa majesté déclare que la renonciation à toute relation, liaison & dépendance avec leur pays natal, concerne seulement celles qui seroient relatives aux affaires politiques du gouvernement & dépendance civile, & non les affaires domestiques & économiques de leurs biens & de leur commerce, ainsi que les relations avec leurs parens.

S. M. vient de faire une promotion dans la

compagnie Flamande des gardes-du-corps. —  
 La santé de l'infant don Antoine étant toujours inquiétante, & les eaux minérales de Sacedon ayant été jugées favorables à son rétablissement, S. A. est partie pour s'y rendre.

Le bulletin d'Oran du 12 au 17 du mois dernier, continue à donner des inquiétudes sur le fort de cette place investie par les Maures qui ne font plus qu'à 200 varas de distance, du fort St. Charles. Il paroît que ce siege sera long, si on n'envoie à Oran un renfort de troupes pour faciliter une sortie qui écarte l'ennemi. D'un autre côté, nous recevons les nouvelles les plus agréables touchant les différends qui subsistoient depuis long-tems entre notre cour & la régence de Tunis. Sa majesté vient de faire publier & adresser au conseil suprême & aux différens tribunaux le décret suivant :

„ Après une longue négociation entamée  
 „ avec le bey & la régence de Tunis, de-  
 „ puis la treve de 1786, pour poser sur une  
 „ base solide la paix, l'amitié & le commerce  
 „ de ce royaume avec le bey & la régence de  
 „ Tunis, par un traité utile & avantageux à  
 „ mes sujets, j'ai la satisfaction de leur ap-  
 „ prendre que ce traité, qui assure pour tou-  
 „ jours la liberté de la navigation & du com-  
 „ merce sur ses côtes, dont l'Espagne a été  
 „ privée pendant plusieurs siècles, a été sig-  
 „ née aujourd'hui, en rendant grâces au Très-  
 „ Haut, d'une telle faveur „ (*Puissance & majesté des rois d'Europe, à quoi vous a réduit une poignée de pirates !*).

Le gouvernement vient de donner les ordres nécessaires pour faire armer 12 vaisseaux

de ligne. On ignore jusqu'ici quel est l'objet de cet armement.

Nous apprenons que Baba-Mahmet, dey d'Alger, est mort, le 12 du mois dernier, des suites d'une dissenterie, à l'âge de 83 ans, après en avoir régné 25. L'histoire de la Barbarie n'offre point l'exemple d'un plus long règne. Sydi-Hassan, son casnaghy ou premier ministre, a été proclamé son successeur peu d'instans après sa mort. Le nouveau dey est âgé de 50 ans.

### I T A L I E.

ROME (*le 1 AouÛ*). M. Hudelist, qui étoit depuis quelques années en cette ville, près du cardinal Hertzan, est passé à Naples en qualité de secrétaire d'ambassade impériale.

Le souverain Pontife vient d'adresser aux recteur & syndic-général de l'université de Caen, un Bref dont voici la traduction.

*Pie VI, à nos chers fils les recteur & syndic-général de l'université de Caen.*

„ Nos chers fils : salut & bénédiction apostolique. Nous avons reçu, il y a quelque tems, par l'abbé Maury, votre Déclaration sur le serment civique ordonné en France ; elle est dictée par la sagesse & la piété, & elle respire dans tous ses points une doctrine vraiment catholique. Aussi, malgré les grandes affaires qui viennent de toute part occuper notre sollicitude, nous ne nous sommes pas contentés d'une seule lecture, mais nous l'avons lue & relue plusieurs fois, comme un ouvrage infiniment propre aux circonstances actuelles. Nous vous annonçons donc que vous avez acquis les droits les plus étendus, les plus distingués sur notre bienveillance & sur celle de la chaire de St. Pierre. Mais si nous avons parcouru avec plaisir tous les articles de votre délibération, nous avons été spé-

cialement satisfaits de ceux où vous avez, avec autant de vérité que d'énergie, déclaré vous en tenir à vos premiers sermens, & prononcé si sagement sur la distinction qui doit exister entre le droit civil & le droit ecclésiastique. Vous faites éclater un courage invincible, en vous dévouant inviolablement & pour toujours au maintien de la Religion catholique-Romaine, conservée depuis tant de siècles dans vos contrées. On voit briller de l'éclat le plus vif, dans chacune de vos expressions, votre respect pour le Saint-Siège; & c'est toujours de ce sentiment que vous partez pour établir vos principes sur le gouvernement des pasteurs & l'obéissance des fideles. Vous ne faites pas seulement briller cette grandeur d'ame qui méprise les dangers; mais comme l'exigent l'honneur & la dignité de votre profession, vous vous y exposez, vous les affrontez même; & prenant pour modele l'illustre évêque de Bayeux (M. de Caylus) votre chancelier, vous croyez devoir plutôt tout souffrir que de vous écarter jamais du sage parti que vous avez pris. Cette conduite est noble & magnanime; on ne devoit l'attendre que de vous & de ceux qui partagent vos sentimens. Continuez, nous vous en conjurons, comme vous avez si glorieusement commencé; suivez fidèlement nos conseils, & conformez-vous invariablement aux Brefs que nous avons publiés depuis le mois de Mars dernier; d'autant plus que Dieu a fait connoître des secours inattendus au milieu des calamités qui affligent la France. Nous le prions avec instance de conserver vos jours, d'augmenter vos forces, pour remplir dignement vos précieuses fonctions; & de répandre continuellement dans vos ames les lumieres de son Esprit. Sur quoi nous vous donnons, & à chacun de vos confreres, dans l'effusion de notre tendresse paternelle, notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 9 Juillet de l'année 1791, la dix-septieme de notre pontificat. »

*Signé* Pie VI.

On apprend de Naples que le Vésuve commence une nouvelle éruption, & qu'il a vomi beaucoup de lave, sans cependant nuire aux campagnes voisines.

### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 18 Août*). La famille royale s'étant rendue le 3 de ce mois à Windsor, le roi y tint sa cour, après avoir eu un long entretien avec son frere le duc de Gloucester. Il n'y eut aucun conseil ce jour-là; mais S. M. vaqua aux affaires avec ses ministres, & donna des audiences particulieres à chacun d'eux. Le lord Grenville, entr'autres, remit au roi des dépêches de milord Elgin, ambassadeur Britannique à Vienne, sur lesquelles on délibéra le lendemain. Le 9, le cabinet reçut des dépêches de Pétersbourg, & quelques jours après de Berlin, tant de Mrs. Fawkener & Whitworth, envoyés du roi en Russie, que de notre ministre à la cour de Berlin, qui furent examinées le lendemain au conseil. Le 11 au soir, l'on vit arriver au bureau du premier ministre, M. Jackson, secrétaire de la légation Britannique à Berlin. L'on connoit déjà dans le public l'objet de sa venue, & l'on fait que les négociations avec la Russie ont pris la tournure la plus pacifique, & qu'il ne s'agit plus du départ de notre flotte vers la Baltique. En effet, le premier but de l'armement ayant été de faire mettre fin à la guerre des Russes contre les Turcs, il semble que, lorsque cet objet sera parfaitement rempli, les préparatifs doivent cesser, & les vais-

seaux rentrer dans leurs ports respectifs. Il est cependant possible que la flotte reste encore à la rade, en attendant que les mouvemens, dont les cabinets de l'Europe sont agités, soient tout-à-fait apaisés. Au reste, notre flotte, composée de 66 voiles, a 1500 matelots au-delà de son complet, & offre le plus beau coup-d'œil. Lord Hood, qui a été ici pendant quelques jours, est reparti le 13, pour se rendre à son bord.

S. M. a donné une entière approbation au mariage de S. A. R. le duc d'Yorck, par une lettre écrite de sa main, & la reine accompagnera la sienne d'un riche présent de bijoux, destiné à la princesse. Leurs altesses royales rendront dans peu une visite à notre cour; mais on assure qu'elles fixeront leur résidence à Osnabruck. La reine a donné, le 12 de ce mois à Windsor, un souper & un bal, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince de Galles.

Rien n'étant sacré dans un pays où l'on a perdu toute idée de la Divinité, de la bonne foi & des mœurs, notre gouvernement n'envoie plus ses ordres par écrit à milord Gower, ambassadeur à la cour de France. On a recours à des couriers extraordinaires, qui lui signifient verbalement la volonté du roi son maître. Le peuple n'est guère content de ces dispositions; il improuve même la conduite du roi qui permet à son ambassadeur de rester à Paris & de traiter avec les valets dans l'absence du maître qu'on tient en esclavage.

On parle, en ce moment, d'une résolution

prise par l'assemblée de l'Isle de Corse, convoquée à Bastia, de se mettre sous la protection de l'Angleterre, à condition de jouir d'un libre exercice de la Religion catholique.

Dés dépêches reçues de Madrid par M. le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, assurent que toute mésintelligence entre les deux cours est entièrement éclaircie & dissipée.

On apprend que le lord Cornwallis a passé les Ghauts, après une forte opposition, mais infructueuse de la part de l'ennemi; qu'il a pris Beddanore d'assaut, & qu'il n'est qu'à cinq milles de Seringapatam; que Tipoo a considérablement renforcé la garnison de cette place qu'il paroît déterminé à défendre avec toutes ses forces; que cependant il a fait des ouvertures de paix, qu'on croit devoir être acceptées par le lord Cornwallis.

Une lettre du 17 Juin dernier, datée de Freydeck, dans la Caroline septentrionale, porte que les Chiroquois qui étoient à Londres au commencement de cette année, sont arrivés à Cheroskée; que les chefs Indiens se sont assemblés sur le champ; & qu'après avoir entendu le rapport des ambassadeurs, l'hospitalité de la nation Angloise a excité la plus vive reconnoissance. On a ensuite délibéré sur l'envoi d'une nouvelle ambassade, pour offrir à sa majesté Britannique une collection des plus rares productions de cette partie de l'Amérique.

Il est arrivé des dépêches d'Alexandrie, portant que la peste fait les plus grands ravages au Caire; & que dans une seule semai-

ne, il est mort chaque jour mille personnes, victimes de ce fléau.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 18 Août*). Les seigneurs de Bohême partent successivement pour Prague, afin d'y assister au couronnement de S. M. Les députés du clergé & de la noblesse de ce royaume que les états avoient envoyés à Vienne pour y prendre la couronne & les autres ornemens royaux, sont partis le 5 de ce mois sous une escorte de cavalerie. Le départ de l'empereur est fixé au 23 & S. M. fera accompagnée de L. A. R. les archiducs.

M. le comte de Fersen, capitaine des gardes du roi de Suède, étant arrivé ici le 2 de ce mois, eut l'honneur d'être présenté le lendemain à l'empereur, à la famille impériale, ainsi qu'à tout le ministère.

Le traité de paix entre les ministres plénipotentiaires de S. M. I. R. & ceux de la Porte a été signé le 4 de ce mois à Szistova, sous la médiation des cours d'Angleterre, de Prusse & des États-Généraux; immédiatement après, il a été signé une convention particulière, en vertu de laquelle, la Porte cede à notre cour le Vieux-Orsova avec son district jusqu'à la Czerna, ainsi qu'une partie du district de l'Unna, y compris Zettin & Dressnick. L'on reçut presque en même tems l'avis que les cours de Pétersbourg, de Londres & de Berlin, venoient, d'après les prétentions depuis long-tems faites par l'impératrice de Russie, de déterminer les conditions qui doivent servir de base à la paix

entre la Russie & la Porte ; cet avis ajoute que lesdites cours feront tout leur possible pour engager la Porte à souscrire à ces conditions.

Milord Elgin, après avoir obtenu son audience de congé, est parti, le 7, pour Londres, & M. d'Asp, envoyé de Suede à la cour de Constantinople, est parti également prenant la route de la Bulgarie pour se rendre à sa destination. Le départ de M. Bischofswerder n'est pas encore fixé. Les ministres qui sont à Szistova, s'étant proposé de quitter cet endroit immédiatement après la signature de la paix, Mrs. le chevalier Keith & le marquis de Luchefini sont attendus ici incessamment.

BERLIN (le 22 Août). Le roi revenu le 13 de ce mois de Potsdam à Charlottenbourg, où il donna un grand diner aux princes & princesses de la famille royale, ainsi qu'au duc d'Yorck, est parti le lendemain avec ce dernier prince pour la revue de Silésie, d'où S. M. est attendue de retour vers la fin du mois. Le prince-royal & le prince Louis son frere, avoient pris, la veille, les devans pour s'y rendre. L'on est dans l'idée que de la Silésie, le roi se rendra au château de Pilnitz en Saxe, pour y avoir une entrevue non seulement avec l'électeur, mais aussi avec l'empereur, à l'occasion de son voyage de Prague. Le 12 le duc d'Yorck & la princesse Frédérique de Prusse, sa future épouse, reçurent les félicitations sur leur mariage, tant des princes & princesses de la famille royale, que de la haute noblesse au château en cette capitale.

On vient de recevoir ici la nouvelle, que  
la

la paix entre la cour de Vienne & la Porte Ottomane, qui faisoit l'objet des négociations du congrès rassemblé à Szistova, a été définitivement arrêtée & conclue; par les plénipotentiaires des deux hautes parties contractantes; sous la médiation & par l'entremise des ministres de L. M. les rois de Prusse & de la Grande-Bretagne, & de L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-Unies, sur la base précédemment convenue du *status quo* strict avant la guerre; c'est-à-dire, du rétablissement de toutes choses; telles qu'elles étoient au jour de la rupture. C'est le 4 de ce mois qu'on a procédé à la signature de ce traité qui assure à la Porte le recouvrement de toutes les possessions que le fort des armes avoit livrées aux troupes impériales. Pour le rendre d'autant plus solide & durable, les puissances contractantes ont conclu une convention séparée; que leurs plénipotentiaires ont signée en même tems que la paix, & au moyen de laquelle, les frontieres des deux dominations dans le Bannat & l'Unna, se trouvent réglées d'une manière à prévenir tout ce qui pourroit interrompre l'harmonie rétablie entr'elles. L'échange des ratifications doit se faire au plus tard, 15 jours après la signature; & l'on a fixé pour l'évacuation des conquêtes, à raison de leur plus ou moins de distance, le terme d'un ou deux mois, à compter également du jour de la signature.

TREVES (le 17 Août). Mgr. le comte d'Artois ayant reçu un courier qui lui a été dépêché de la part de S. M. I., vient de

quitter le château que son oncle, notre gracieux souverain lui avoit offert & cédé. Les circonstances du départ précipité de ce prince, n'ont laissé à S. A. E., que les regrets de ne pouvoir marquer avec un nouvel éclat, la satisfaction qu'il ressentoit de posséder de nouveau l'illustre frere de l'infortuné roi de France.

Nous avons ici six évêques, beaucoup de curés & de prêtres réfugiés, & il continue d'en arriver encore des dioceses voisins du nôtre. Tous ces ecclésiastiques se conduisent avec la plus grande édification, & l'on se porte avec plaisir à les assister. Plusieurs y sont venus sans le sol, & n'ayant que ce qu'ils avoient sur le corps. On les poursuivoit comme des bêtes fauves. Toutes les ames véritablement chrétiennes s'empresstent à les secourir.

FRANCFORT (*le 22 Août*). La diete de Ratisbonne vient de prendre un arrêté final, d'après lequel il va être fait une sommation à la nation françoise de rendre au roi son autorité, & aux princes d'Allemagne tous les droits dont ils jouissent en Alsace & en Lorraine; & faute par elle d'obéir à ce décret, l'empereur publiera un Manifeste qui sera l'avant-coureur de la guerre. Comme les fondemens & l'objet de griefs des princes ne sont pas également connus de tout le monde, nous avons cru devoir en donner un précis.

„ Par le traité de Westphalie, l'empereur & l'Empire cedent au roi de France, pour être réunis à sa couronne, tous leurs droits sur les villes & évêchés de Metz, Toul & Verdun, & sur leurs dépendances, dont Moyenvic, qui est nommément

exprimé, fait partie : mais le même article réserve le droit de métropolitain, qui appartient à l'archevêque de Treves : *reservato tamen*, y est-il dit, *jure metropolitano ad archiepiscopatum Trevirensensem pertinente*. Tr. de Munst. art. 70. — L'empereur, pour lui & sa maison, & l'Empire cedent à la France, Brisach, le landgraviat de la Haute & Basse-Alsace, le Suntgau, la préfecture provinciale des dix villes impériales situées en Alsace ; savoir, Haguenau, Colmar, Schlestatt, Wissembourg, Landau, Obernheim, Rosheim, Munster, Kaiserberg, Turingheim, avec leurs dépendances. Ces pays seront incorporés à perpétuité au royaume de France, à la charge d'y maintenir la Religion catholique au même état qu'elle y étoit sous les princes de la maison d'Autriche. Article entièrement violé par les décrets de l'assemblée. — Il est dit à l'article 87, que tous les états, ordres, villes & gentilshommes d'Alsace, qui relevoient immédiatement de l'Empire, conserveront leur immédiateté, & que le roi de France ne s'arrogera sur les villes impériales de la préfecture, que le simple droit de protection qui appartenoit à la maison d'Autriche. Le texte de cet article majeur dans les circonstances actuelles, mérite d'être cité : „ *Teneatur rex christianissimus non solum episcopos Argentinensem & Basiliensem, cum civitate Argentinensi, sed etiam reliquos per utramque Alsatiam Romano imperio immediatè subjectos ordines, abbates Murbacensem & Luderensem, abbatissam Andlaviensem, monasterium in valle sancti Gregorii Benedictini ordinis, palutinos de Lutzelstein, comites & barones de Hanau Fleckenstein, Oberstein, totiusque inferioris Alsatiæ nobilitatem; item predictus decem civitates imperiales, quæ præfecturam Haganensem agnoscunt, in eâ libertate & possessione immediatatis ergà imperium Romanum, quâ hæcenus gavisæ sunt, relinquere : ita ut nullam ulterius in eos regiam superioritatem prætereundè possit, sed*

his juribus contentus maneat ; *quæcumque ad domum Austriacam spectabant, & per hunc pacificationis tractatum coronæ Gallia ceduntur* „ — Par le traité d'Osnabruck ( article 5 , parag. 3 ) il est stipulé que les bénéfices ecclésiastiques demeureront dans l'état où ils étoient le premier Janvier 1624 , *nullo planè excepto* , dit l'article , sans qu'il soit permis d'en diminuer ou altérer les dépendances. — Le traité de Munster ( art. 116 ) & le traité d'Osnabruck ( art. 17 ) portent que tous les contractans seront obligés de défendre & de maintenir *toutes & chacune* des conditions de la paix de Westphalie. Or , les contractans sont le roi de France , l'empereur & la maison d'Autriche , la Suede , les électeurs de Mayence , de Baviere , de Saxe , de Brandebourg ; les évêques de Bamberg & de Wurzburg ; les princes de Saxe-Altenbourg , Brandebourg-Culmbach , Brunswich-Lunebourg , Zell , Grubenhagen , Wolfenbüttel , Calenberg , Mecklenbourg , Wurtemberg , Hesse-Cassel , Hesse-Darmstadt , Bade , Saxe-Lauenbourg &c. &c. — Le traité de Nimègue , conclu en 1679 , confirme tous les articles du traité de Westphalie , auxquels il ne déroge point. Il ne déroge à aucun de ceux qui concernent l'Alsace. La France cede à l'empereur ( art. 4 ) le droit de garnison & de protection à Philipsbourg , en échange de quoi l'empereur cede à la France ( art 5 ) la ville & château de Fribourg avec les trois villages de Lehe , Merzhausen & Kirchzart , en réservant toutefois les droits diocésains de l'évêque de Constance. On accorde au roi de France le droit d'user du chemin de Brisfach à Fribourg , pour y transporter des troupes , des munitions & des vivres. La France s'engage à prendre un équivalent de Fribourg , quand on se sera arrangé en conséquence. On lui donne la ville de Nancy , avec son territoire & quatre chemins qui conduiront de cette place à St.-Dizier , en Alsace , en Franche-Comté & à Metz. On lui donne également , en

toute souveraineté, la ville & la prévôté de Longwy. — Le traité de Riswick, de l'année 1697, a pour base les traités de Westphalie & de Nimegue; mais il y apporte quelques changemens. L'empereur & l'Empire donnent à la France Landau & son territoire, Strasbourg & toutes ses dépendances sur la rive gauche du Rhin, avec tous les droits de souveraineté, ainsi que la forteresse de Sar-Louis avec sa banlieue au même titre. La France restitue à l'empereur & à l'Empire tous les lieux dont elle s'est emparée par la force des armes, ou en vertu des arrêts du parlement de Besançon & des chambres de Metz & de Brisach. Elle donne à l'Empire le fort de Kehl, qu'elle a bâti, & s'engage à démolir toutes les fortifications élevées dans les isles du Rhin, Fort-Louis excepté. Le roi de France cede à l'empereur & à sa maison, la ville & la citadelle de Fribourg, le fort Saint-Pierre, celui de l'Etoile, toutes les fortifications construites dans la Forêt-Noire & le Brisgaw, les villages de Lehe, Merzhausen & Kirchzart; & la ville de Brisach, avec ses dépendances, situées à la droite de Rhin. L'article 2 est remarquable: „ L'ordre Teutonique, les évêques de Worms & les comtes palatins reprendront toutes les commanderies de l'ordre, bénéfices & revenus, & ceux qui se trouveront situés sous la domination de la France, jouiront des mêmes droits & privilèges qu'auparavant „. Cet article prouve bien que l'empereur & l'Empire étoient fort éloignés de jamais consentir à ce qu'il fût porté quelque atteinte à l'article du traité de Westphalie dont nous avons rapporté le texte. — Les traités de Westphalie, de Nimegue & de Riswick servirent de base aux traités d'Utrecht & de Rastadt. La France eut quelques villages autour de Sar-Louis & de Longwy, ainsi que les villes de Sarbourg & de Phalsbourg. — On rappella encore tous les traités antérieurs, comme base, à la paix de Vienne en 1738.

Ce fut par ce traité que les duchés de Lorraine & de Bar furent dévolus à la France, après la mort du roi Stanislas, qu'on en mettoit en possession. Mais par l'article 9 du traité, le roi de France promet d'en faire un gouvernement particulier, dont il ne sera jamais rien démembré pour être uni à d'autres gouvernemens. Article violé par la nouvelle division de la France. „

F R A N C E.

PARIS (*le 22 Août*). Enfin, il s'agit encore de la nouvelle législature. Ce fut dans la séance du 5 de ce mois, que M. d'André vint annoncer que l'acte constitutionnel étant distribué, il étoit tems de songer à la retraite, & de lever la suspension des assemblées électorales. Il demanda en conséquence, qu'elles fussent convoquées le 25 Août & terminées le 5 Septembre suivant. Mais sur la réflexion de quelques membres, que l'acceptation que pourroit donner le roi à la constitution, entraîneroit quelque longueur, & que l'époque assignée par M. d'André, paroissoit trop rapprochée, on n'en fixa aucune.

M. d'André annonça dans la séance du 7, qu'il y auroit le lendemain des bureaux d'échange pour les sous, que le mercredi suivant on distribueroit des sous & des deniers provenant de la fonte des cloches, & qu'un torrent de félicités alloit inonder Paris. Après cela, M. le président instruisit l'assemblée que le maire avoit retiré le drapeau rouge qui flotloit sur le balcon de l'hôtel-de-ville depuis le 17 du mois dernier. Cette séance n'offrit rien d'intéressant; mais il n'en fut pas de même

de la suivante. M. Thouret exposa que les comités de constitution & de revision avoient pensé que la chartre constitutionnelle ne devoit traiter que de la division des pouvoirs & de leur organisation. Adoptera-t-on le plan des comités pour être discuté, relativement à la classification faite par eux ? Telle fut la question que M. Thouret proposa en concluant. M. Mallouet est le premier qui monta à la tribune. Il mit en pièces la constitution, & il s'éleva contre un grand nombre d'articles de la *déclaration des droits de l'homme* (a), & sur-tout contre les contradictions qu'elle renferme. » Comment concevoir, dit-il, que les » *hommes naissent & demeurent libres &* » *égaux en droits*, tandis que cette égalité » chimérique ne se trouve & ne peut se trou- » ver nulle part, & que la nature elle-même » n'en fournit aucun exemple, & prouve le » contraire dans toutes ses œuvres ». M. Mallouet alla plus loin, & démontra que l'assemblée avoit tort de rapprocher, par une marche rétrograde de plus de vingt siècles, le peuple de la souveraineté ; que cette souveraineté n'est pas déléguée, que le plus grand nombre ne sauroit en jouir, & que la liberté politique dans laquelle le peuple trouve le bonheur, n'est autre chose que la sûreté de tous. M. Chapelier fit finir l'orateur, persuadé qu'il étoit plus facile de l'interrompre, que de

---

(a) Réfutation détaillée des absurdités contenues dans cette déclaration, 15-Juillet 1790, p. 421.

lui répondre. Il dit qu'il ne s'agissoit pas de discuter la constitution, mais seulement d'examiner si l'on devoit approuver la *maniere dont les comités ont classé les articles décrétés*. M. Mallouet fit de vains efforts pour continuer son discours; de longs murmures accompagnèrent toutes ses représentations; & comme il ne pouvoit se faire écouter, il conclut à ce que le roi fût mis promptement en liberté. Tout le côté droit appuya la motion de M. Mallouet. Quelques autres motions eurent lieu; mais le côté gauche se débarrassa des unes & des autres, & il fut décrété que la *déclaration des droits de l'homme* demeureroit telle qu'elle est.

Les autres articles de la chartre n'ont également essuyé dans la revision qui a eu lieu pendant plusieurs séances consécutives, aucun changement ni modification, encore moins aucune suppression, malgré que tous les membres du côté droit ont persisté dans leurs déclarations sur les invasions commises contre la Religion, l'autorité royale, les principes constitutifs de la monarchie & les propriétés. Tous les articles ont été définitivement décrétés dans la séance du 16. Le voilà donc enfin terminé ce labour qu'on appelle *constitution*, mais auquel les François, dégagés de toute prévention, ne sauroient donner ce nom. Il s'agit aujourd'hui de la présenter à l'acceptation du roi. Mais comment sans s'exposer aux reproches les plus amers & les plus justes des nations étrangères, le roi pourroit-il sanctionner la même constitution, contre laquelle il a protesté si no-

blement & d'une maniere si solemnelle au moment de son départ de Paris? Il est roi d'une vaste monarchie : or, *point de monarchie sans noblesse*. L'assemblée a-t-elle depuis la revision de la constitution, annullé les décrets contraires aux droits de la noblesse? Elle lui a porté au contraire de nouveaux coups, en abolissant tous les ordres. Le roi peut-il signer en Août ce qu'il a dénoncé dans le mois de Juin comme attentatoire aux loix fondamentales du royaume? La Religion catholique-Romaine est celle de l'état depuis Clovis jusqu'à Louis XVI. Toute la législation de l'empire repose sur ce grand principe : *Un centre d'unité, un centre de croyance*. Dans la nouvelle constitution, tout détruit ce principe fondamental de la monarchie. Le roi peut-il signer le schisme le plus décidé avec le Saint-Siege? Ce seroit donc encore une fois se jouer de la religion & de la majesté du monarque, que de lui présenter à sanctionner dans son ensemble cette chartre constitutionnelle, qu'il a déjà sanctionnée par partie dans les fers, sous le glaive, & qu'il a dénoncée lui-même, comme *répugnant à sa conscience*, pendant cet éclair de liberté, à la pâle lueur duquel il s'étoit élancé depuis Paris jusqu'à Varennes.

Comment d'ailleurs sanctionneroit-il cette chartre? Depuis quand un monarque prend-il sur lui d'examiner & d'approuver seul une législation nouvelle, qui doit régir 25 millions d'hommes? Jadis, il eût réuni son conseil-d'état; il n'en a plus. Il eût au moins con-

fulté ses ministres ; il n'en a plus ; car ce seroit souiller ce nom , en le donnant à ces premiers commis de l'assemblée , qui tous les deux jours , comme des valets , viennent compter avec leur maître. Ils sont d'ailleurs coupables de félonie , & le jour n'est pas loin , où l'Europe leur demandera compte du crime qu'ils commirent en reniant leur souverain. M. le marquis de la Fayette , dans la séance du 5 de ce mois , fit la motion qu'aussi-tôt que la chartre seroit achevée , elle fût présentée à l'acceptation du roi , *au nom du peuple François*. Qu'entend-il par cette expression *au nom du peuple François* ? La noblesse ne fait donc pas partie du peuple François ; car on n'osera pas dire que c'est *en son nom* que l'on offre au roi pour les sanctionner , des loix qui la détruisent. Le clergé de France ne fait donc pas partie du peuple François ; car on n'osera pas dire que c'est *en son nom* qu'on demande la sanction royale pour des loix qui l'anéantissent. Tout le vaste corps de la magistrature ne fait donc point partie du peuple François ; car on n'osera pas dire que c'est *en son nom* qu'on se hâte de faire apposer la signature d'un roi captif au bas d'un code que tout magistrat foule aux pieds , comme une œuvre impie & sacrilège. Le corps des officiers de l'armée & de la marine Française , ne font donc point partie du peuple François , eux qui ont préféré de se retirer , plutôt que de prêter le nouveau serment , substitué à ce nombre d'autres sermens également contraires à la Religion ,

aux loix de l'honneur & de la loyauté. Tous les honnêtes citoyens ne font donc point partie du peuple François ; car on n'osera pas dire que c'est *en leur nom* qu'on demande la fonction royale , pour une constitution qu'ils détestent , pour une constitution qui les a réduits à l'état le plus déplorable , eux qui n'attendent qu'un signal pour voler vers leur roi , & renouveler à ses pieds , le serment de leur fidélité & de leur amour.

Qu'ont fait ceux qui gouvernent actuellement le royaume ? Ils ont tout détruit & n'ont rien créé. Ils ont réduit à l'indigence les hôpitaux , asile des indigens , des vieillards , des veuves , des orphelins. Ils ont supprimé ce qui les dotoit , comme s'il ne devoit plus y avoir de pauvres ; & dans le même instant , ils réduisent à l'aumône des millions d'infortunés. Ils ont surchargé les avenues de la capitale de travailleurs inutiles , qui détruisent au lieu d'améliorer ; qui loin d'employer leurs heures à des travaux utiles , forment de nouveaux clubs d'où ils accourent au signal des factieux & des républicains , dont les motions appellent le pillage , l'incendie & l'homicide. Ils ont élevé des autels à la patrie , & détruit ceux de la Religion catholique. Ils ont changé le temple consacré à la Sainte si révéree jusqu'alors du peuple de Paris , pour en faire ce qu'ils nomment un *panthéon* \* ; mot formé de deux

\* 1 Août,  
p. 556.

mots grecs , qui signifient *temple de tous les dieux* ; comme si la patronne de Paris devoit être privée des honneurs & de la reconnoissance

que le Parisien lui payoit depuis neuf cens ans , pour transporter ce tribut sacré à des hommes, dont la vie n'a été qu'une chaîne de vices & de crimes. Ils ont anéanti les arts, trouvé cent manœuvres pour défigurer le superbe monument de la place des Victoires. S'ils payent des artistes, ce ne sont que des artistes qui leur ressemblent & qui travaillent dans leur genre, des peintres de ruines. Tandis qu'ils refusent aux ministres de la Religion de l'état, la tolérance, le repos; ils l'accordent aux juifs, aux luthériens, aux calvinistes. Des milliers de prêtres sont en ce moment errans sur la surface de la France. Leur vie est partagée entre la misère ou l'opprobre, la famine ou les cachots. Ils ont permis de choisir indistinctement les plus vils des hommes pour être admis dans le sanctuaire. Ce sont les parjures, qui dépouillent les fideles : ce sont les protestans, qui chargent de fers les catholiques. Les promesses de ces rois n'ont été qu'un enchaînement d'impostures & d'illusions. Ils ont commencé par se jouer de l'estime du peuple, bientôt après de sa bonté, pour finir par insulter à sa crédulité. Ils avoient dit que, grace à leur plan nouveau de finances, la dépense seroit de beaucoup au-dessous de la recette. Celle des quatre premiers mois de 1791, qui sont le tiers de l'année, s'est montée à la somme de trois cens quarante millions cent quatre-vingt-deux mille deux cens trente-sept livres. Si le trésor public dépense autant pendant les deux autres tiers de l'année, à la fin

de Décembre prochain , la somme fera d'un milliard vingt millions cinq cens quarante-six mille sept cens onze liv. Le trésor public n'a, pendant les quatre premiers mois de cette année, recouvré que soixante-seize millions vingt-deux mille sept cens quatre-vingt-dix liv. Que l'on mette la même somme en recette pour chacun des deux tiers de l'année , on aura deux cens vingt-huit millions soixante-huit mille trois cens soixante-dix liv. La dépense aura donc excédé la recette de sept cens quatre-vingt-douze millions quatre cens soixante-dix-huit-mille trois cens quarante-une livres. Quelle ressource a-t-on contre cet excédent ? La vente des biens dits nationaux , dont les produits sont versés dans la caisse de l'extraordinaire. Mais le produit de cette vente étoit destiné à acquitter la dette publique. Mais si chaque année on consomme près de huit cens millions sans en payer un écu , que deviendra cette dette ? Et quand au bout de trois ans , les sommes provenant de cette même vente auront été absorbées par l'horrible excédent de chaque année , comment subvenir à cet excédent , procéder à cet acquittement tant promis de la dette publique , avoir recours à du papier-monnoie , puisque la seule hypothèque à laquelle il dut le peu de crédit qu'il obtint , aura été dévorée ? La misere & le crime , voilà le spectacle qu'offre la France. Des milliers de meurtres ont été commis ; des milliers de citoyens sont morts ou de faim ou de douleur ; trente mille se sont expatriés , poursuivis par

le poignard du crime; vingt mille font aujourd'hui dans les cachots; ceux qui font fans pain, fans vêtemens, fans ouvrage, fans asile, se comptent par millions. Enfin, la misère & le crime ont fait d'une partie de la France une vaste prison, de l'autre un vaste tombeau.

Dans la séance du 15, l'assemblée a aboli le corps des ingénieurs géographes. Quand on arrête ses regards sur les ruines dont on est environné, on est surpris qu'il reste encore quelque chose à détruire. Dans la séance du 18, un membre du comité des rapports proposa le projet de récompenser les citoyens de Varennes, ceux sur-tout qui ont plus particulièrement concouru à l'arrestation du roi. Ce projet aussi criminel que l'action qui l'a fait naître, fut très-vivement combattu par tout le côté droit; mais à force de clameurs & d'agitations, le côté gauche l'emporta, & le projet fut décrété.

Une catastrophe tragique vient d'enlever à l'assemblée un de ses membres du côté gauche, M. Montjallard, curé de Bajjols & député de Toulon. Ce malheureux prêtre avoit prêté le serment, & depuis long-tems il en éprouvoit de cuisans remords. Il s'est précipité, il y a quelques jours, du quatrième étage de l'hôtel-royal, où il logeoit, dans la rue Neuve-St.-Marc, sur le pavé de laquelle il a fini sa déplorable vie. (a)

---

(a) Ces sortes de scènes si fréquentes dans les circonstances, les morts subites & autres catastro-

Les rétractations se multiplient d'une manière vraiment consolante, & l'Eglise voit rentrer chaque jour dans son sein un grand nombre de ses ministres, dont la défection l'avoit profondément affligée. Parmi ces rétractations on distingue la suivante que vient de rendre publique, M. Caillot, prêtre habitué de St. Laurent de Paris & du diocèse de Meaux. „ Ne „ pouvant, dit cet ecclésiastique, résister aux „ remords qui me déchirent depuis quelque „ tems, & aux cris continuels de ma conscience qui me reproche sans cesse le moment fatal où j'ai trahi par un serment schismatique, cette Religion sainte que j'avois promis de défendre, même au péril de ma vie; je me jette enfin aux pieds de l'Eglise qui m'ouvre son sein, pour lui rendre le respect & l'obéissance que je lui dois. Comme l'époque de mon serment a été le commencement de mes peines, l'époque de ma rétractation sera celle de ma tranquillité; résolu désormais, trop instruit par ma chute, de me tenir ferme sur la pierre fondamentale, qui n'est autre que le souverain Pontife successeur de St. Pierre, auquel je me tiens & me tiendrai uni par l'obéissance la plus entière,

---

phes, sont bien propres à servir d'additions au traité de Spelman *De la fatalité des sacrilèges*. Elles sont de plus un avertissement précieux, une lumière dirigeante dans des tems de subversion & de ténèbres. *Dedisti metuentibus te significationem, ut fugiant a facie urcūs, ut liberentur dilecti tui.* Psal. 59.

„ Heureux si Dieu veut bien agréer en expia-  
 „ tion de mes égaremens passés, un repentir  
 „ qui ne passera pas ! Trop heureux encore si  
 „ la pauvreté où cette rétractation pourra me  
 „ réduire, peut servir à expier ma criminelle dé-  
 „ fiance dans une Providence qui n'abandonne  
 „ jamais ceux qui espèrent en elle ! Puisse-  
 „ t-elle expier les illusions volontaires, par  
 „ lesquelles, pour me tranquilliser, je m'es-  
 „ forçai de donner au mensonge les couleurs  
 „ de la vérité, & tous les discours par les-  
 „ quels j'aurois pu attirer ou confirmer les  
 „ autres dans une erreur aussi condamnable !  
 „ Enfin, je le dis en pleurant, puisse-t-elle  
 „ expier le crime d'avoir porté l'abomination  
 „ dans le Lieu-Saint ! „

Plus de la moitié des officiers de l'armée se  
 sont retirés & sont passés en pays étrangers,  
 moins encore pour l'insubordination des trou-  
 pes qui est à son comble, que pour ne pas prê-  
 ter le nouveau serment exigé par l'assemblée  
 nationale. Les protestations se multiplient éga-  
 lement de jour en jour : nous rapporterons la  
 suivante. Elles portent toutes le même carac-  
 tère de noblesse, de fermeté, & de zèle pour  
 la Religion & le roi.

„ Catholique, gentilhomme & militaire,  
 la Religion, l'honneur & la loyauté m'in-  
 terdisent impérieusement la prestation du  
 serment exigé pour les officiers de l'armée. „

„ Vivre & mourir dans la Religion de  
 mes peres ; suivre l'exemple que m'ont  
 tracé mes ancêtres, de servir avec fidélité  
 &

*Et soumission le roi mon maître ; verser mon sang pour participer au glorieux avantage de briser les fers du plus infortuné des monarques , Et pour m'opposer à la subversion du gouvernement ; désirer de tout mon pouvoir le rétablissement , dans sa vraie puissance Et dans tous ses droits , du rejetton auguste de l'illustre famille qui occupe le trône depuis plus de huit siècles , sans que sa descendance ait jamais été disputée , filiation unique parmi les têtes couronnées ; voilà l'aveu des sentimens gravés dans mon cœur ; voilà mon serment : je n'en ai point d'autre à prononcer. »*

*Le comte de Rochemore, capitaine  
au sixieme régiment des chasseurs  
à cheval. »*

Le courage mâle & héroïque avec lequel les évêques & le clergé de France soutiennent la persécution , inspire de plus en plus l'intérêt & l'admiration , même celle des protestans , ainsi qu'on le remarque dans une Lettre en date du 15 Juillet, que M. Burke a adressée à M. l'archevêque d'Aix , & qui est conçue en ces termes.

*Monsieur ,*

*C'est une grande satisfaction pour moi , que les généreuses victimes de l'injustice Et de la tyrannie veuillent bien accepter l'hommage que j'ai offert à leurs vertus. C'est une distinction que je n'aurois pas eu occasion de mériter du clergé de France dans le tems de sa splendeur Et de son crédit. Les complimens Et les remerciemens sont le trafic ordinaire de la grandeur Et de la flatterie. Votre église , dont les lumières firent l'ornement du monde chrétien dans sa prof-*

\* Paroles  
bien remar-  
quables  
dans un pro-  
testant.

périté\*, est plus brillante encore au moment de ses in-  
fortunes aux yeux de ceux qui savent juger. Jamais  
un si grand nombre d'hommes n'a fait paroître une  
constance aussi inflexible, un désintéressement aussi ma-  
nifeste, une humilité aussi magnanime, tant de dig-  
nité dans sa patience, & tant d'élévation dans le  
sentiment de l'honneur. Des siècles n'ont pas fourni  
autant de nobles exemples, que la France en a pro-  
duits dans l'espace de deux années. Il est honteux de  
chercher dans l'antiquité le mérite qu'on admire, &  
d'être insensible à ce qui se passe sous nos yeux. La  
France est dans une déplorable situation, quant à son  
état moral & politique; mais il semble qu'il est dans  
l'ordre de l'économie générale du monde, que lorsque  
les plus grands & les plus détestables vices dominent,  
les vertus les plus éminentes & les plus distinguées  
levant plus fièrement la tête. Ce n'est plus le tems de  
la médiocrité.... Une chose que j'apperçois distinc-  
tement, parce que les évêques de France l'ont prouvé  
par leur exemple, c'est qu'ils ont fait sentir à tous  
les ordres & à toutes les classes de citoyens les avan-  
tages que la Religion même peut retirer de l'alliance  
de sa dignité propre avec le caractère que donne une  
naissance illustre & le sentiment naturel de l'honneur.  
C'est avec raison qu'en France la noblesse peut s'enor-  
gueillir de son clergé, & le clergé de sa noblesse,  
quoique ces deux classes soient à présent condamnées  
à ce courage passif, qui fait bien plus pourtant la  
gloire de l'une que de l'autre.

Je présenterai à M. l'évêque de St.-Paul de Léon,  
votre belle & touchante adresse; peut-être ne lui est-  
elle pas encore parvenue. Je suis bien assuré qu'il y  
donnera son adhésion. Si je puis en juger par le peu  
de tems que je l'ai vu, c'est un homme des plus es-  
timables & des plus aimables. Il a été reçu ici par  
notre haut clergé & par beaucoup d'autres, non as-  
surément selon son rang & son mérite, mais avec  
une attention pour l'un & pour l'autre, dont il a  
paru content par un effet de sa bienveillance naturelle.

Je ne fais si c'est à la complaisance de votre seigneurie, que je dois les chefs-d'œuvres d'habileté, de connoissance & d'éloquence supérieure, variée selon les occasions dans ses différens discours & lettres. Ce sont les ouvrages d'un grand homme d'état, d'un grand prélat, & d'un homme versé dans la science de l'administration. On ne doit pas s'étonner que l'état, le clergé, les finances & le commerce soient perdus, quand l'auteur de ces ouvrages, au lieu d'avoir une grande part dans les conseils de sa patrie, y est persécuté & ruiné. La proscription d'hommes semblables est propre à couvrir un peuple entier d'un blâme éternel. Ceux qui les persécutent, ont fait par cela seul, plus de mal à leur pays, en le privant de leurs services, qu'un million d'hommes de leur espece ne pourroit en réparer, quand même ils voudroient rétablir tout ce qu'ils ont détruit.

Conservez, monsieur, le courage que vous avez montré jusqu'ici, & soyez persuadé que, quoique le monde ne soit pas digne de vous & de vos collègues, nous ne sommes pas généralement insensibles à l'honneur que vous faites à notre nature commune.

Quibus dignus non erat mundus.  
Heb. XI.

J'ai l'honneur &c.

La *Collection ecclésiastique* continué à s'imprimer chez Crapart (a), & à se distribuer en

(a) On trouve chez le même imprimeur, 1<sup>o</sup>. la *Lettre pastorale de M. l'évêque de Lescar*, à l'occasion de son intrus, le frere J. Sanadon; prix 10 sols; 2<sup>o</sup>. quatre *Lettres à M. Gobel\* de Lydda*, évêque constitutionnel de Paris; prix 20 sols; 3<sup>o</sup>. deux *Défenses des Brefs du Pape*, l'une contre M. Camus, intitulée: *Réponse aux observations de M. Camus sur les Brefs du Pape*; in-8vo. prix 12 sols; l'autre contre M. Linguet, intitulée: *Apologie des Brefs du Pape*, in-8vo. prix 12 sols; 4<sup>o</sup>. l'*Extrait de ces mêmes Brefs du Pape Pie VI*, sur la constitution du clergé à l'usage des simples fideles;

\* C'est par erreur que dans pres-que toutes les feuilles publiques il est nommé Gobel.

toute liberté. Le quatrième tome vient de paraître. Il est composé de deux ouvrages qui n'ont point été imprimés ailleurs; sur-tout d'un *parallele des révolutions*, qui est du plus grand effet. Dans ce parallele, deux colonnes nous offrent, d'un côté les décrets, les propositions des Camus, Mirabeau, Treilhard & autres orateurs, & sur-tout autres docteurs de la nouvelle église; de l'autre les propositions de Luther, Calvin, Wicleff, Dominis, Burnet, du ministre Claude &c. &c.; au-dessous, la doctrine des conciles, des saints Peres, des docteurs les plus justement célèbres par leur catholicité. Quand il s'agit des faits, le parallele devient peut-être plus piquant encore; toutes les menées, toutes les ruses, tous les forfaits du jour, s'y voient accolés à des faits parfaitement semblables, dont les anciens auteurs ne font rien moins qu'honneur à ceux qui n'ont pas eu honte de les prendre pour modèles. Il falloit pour un ouvrage de cette espèce une lecture immense, des citations dont le nombre étonne, dont les rapprochemens frappent toujours d'étonnement par leur exactitude.

Il paroît une brochure qui a été distribuée, il y a quelques jours, à l'assemblée-nationale, intitulée: *Opinion sur la revision des décrets*;

in-8vo. prix 10 sols; 5°. l'*Apologie du clergé de France*, ouvrage très-bon; prix 1 liv. 4 sols; 6°. une lettre assez verte, mais trop bien méritée, ou bien, *Examen de la prétendue pastorale de M. Desbois, évêque constitutionnel d'Amiens*; in-8vo. prix 8 sols.

par *Louis-Alfonse Savary de Lancosme*, député de la ci-devant province de Touraine. L'auteur, qui est un des membres du côté gauche, après avoir fait connoître les différens partis qui divisent l'assemblée, s'exprime de la sorte.

» L'état d'anarchie, de troubles & de confusion dont le royaume sera déchiré, fera sentir le besoin d'un nouvel ordre de choses. . . . Il est très-certain que nous avons été beaucoup trop loin ; que nous étant laissé emporter, quels qu'en soient les motifs, au-delà du but fixé par la raison & la justice, l'assemblée a mis des erreurs en principes ; que les nouvelles loix, la plupart imparfaites, insuffisantes & remplies de défauts, sont impraticables ; que la nouvelle forme de gouvernement n'est, ni une véritable monarchie, ni une véritable république ; que toutes les parties de cette forme de gouvernement étant incohérentes, & s'entre-choquant sans cesse par la foiblesse où le pouvoir du monarque est réduit, seul fait pour les contenir & faire exécuter les loix, seront la cause des désordres & des convulsions désolantes dont la France sera accablée ; que l'instruction publique, que l'enseignement de la morale étant anéantis en grande partie, le peuple perd de vue tous les jours le frein religieux & salutaire qui le retient dans ses passions, en le faisant sans cesse ressouvenir de ses devoirs ; que loin d'avoir établi dans les finances l'économie nécessaire pour opérer l'allégement

29 du poids accablant pour le peuple des di-  
 29 vers impôts, elles annoncent une décadence  
 29 aussi désastreuse que prochaine; que la jus-  
 29 tice n'est rendue dans aucun département,  
 29 ou ne l'est qu'imparfaitement ou arbitraire-  
 29 ment par les défauts reconnus dans le nou-  
 29 vel ordre judiciaire; que le militaire est dans  
 29 l'insubordination la plus irremédiable & la  
 29 plus dangereuse; que la force publique est  
 29 entièrement nulle &c. &c..... Le peuple  
 29 vous dira, un jour » Vous nous aviez prom-  
 29 mis une constitution sage & faite pour notre  
 29 bonheur; une constitution qui devoit assurer  
 29 à tous les citoyens la tranquille & paisible  
 29 jouissance de ses droits & de ses propriétés;  
 29 mais au lieu d'une pareille constitution, que  
 29 nous donnez-vous? Un ouvrage qui, jusqu'à  
 29 ce que sa destruction soit effectuée, sera la  
 29 source perpétuelle de l'anarchie & de tous  
 29 les désordres, & armera contre nous toutes  
 29 les puissances de la terre, qui jureront notre  
 29 perte, parce que vos erreurs font leur cause,  
 29 que leur cause est celle de la raison & de  
 29 la justice que vous avez méconnues. »

Dans le moment que tous les foux & athées  
 de la France travaillent à diviniser Voltaire,  
 les mêmes hommes s'élevèrent contre Raynal  
 avec un acharnement sans pitié. Ils oublient  
 que si ce déclamateur n'a pas préparé la ré-  
 volution ou la dissolution du royaume, d'aussi  
 loin que le seigneur de Ferney, il l'a avancée  
 & précipitée par les plus fougueuses maximes  
 de rébellion. Son crime est d'en avoir fait une  
 espèce de rétractation dans sa Lettre à l'assem-

blée-nationale. „ L'assemblée, dit un périodiste démocrate, ne s'attendoit pas sur-tout „ qu'un homme qui rougissoit d'être prêtre, pût „ s'attendrir si vivement sur le sort du clergé ; „ & qu'après avoir prêché l'athéisme dans ses „ écrits, il vint faire de tristes jérémiades sur „ la Religion „. Cette réflexion amère n'est que trop fondée. Mais si l'infortuné vieillard, détrompé sur le bord de son tombeau, non pas des erreurs qu'il a enseignées (il n'y a jamais cru), mais des motifs d'ambition, de vanité & d'intérêt qui lui ont fait calomnier des vérités qu'il a toujours crues ; si, dis-je, après avoir prophétisé comme Balaam, & avoir répandu à pleines mains le scandale devant les enfans d'Israël, prêché la crapule & la luxure (a), il éprouve quelque tardif desir de mourir de la mort des justes (b) ; n'est-il pas cruel de lui reprocher un mouvement de résipiscence qu'on peut envisager comme un testament de mort ? Cependant, l'acharnement est tel, qu'on lui refuse même, talens, écrit, faveur & tout ce qui fait l'objet chéri de son ambition ou de sa vanité ; on lui dispute les ouvrages qui ont nourri son orgueil avec le bruit qu'il étoit parvenu à faire dans le monde (& en cela il est à souhaiter que ses ennemis aient raison). „ Pour expliquer ces disparates, „ dit le périodiste de Leyde, on nie formellement que l'abbé Raynal soit le véritable

---

(a) *Mittere scandalum coram filiis Israël, edere & fornicari.* Apoc. 2.

(b) *Moriatur anima mea morte justorum.* Num. 22.

„ auteur de l'histoire , qui a paru sous son  
 „ nom. Il y a déjà plusieurs années qu'on a  
 „ écrit publiquement, qu'il n'en est que l'é-  
 „ diteur , & que cet ouvrage est le fruit des  
 „ recherches de Mrs. Diderot , d'Holbach ,  
 „ Thomas, saint-Lambert &c. Cette inculpa-  
 „ tion se réveille aujourd'hui avec d'autant  
 „ plus de virulence, que l'abbé Raynal n'y a  
 „ jamais répondu „ ——— „ La vengeance,  
 „ dit le même écrivain, va jusqu'à fouiller  
 „ dans la vie privée de ce vieillard octogénaire,  
 „ & à lui faire à cet égard des reproches  
 „ que nous croyons au-dessous de nous de rap-  
 „ porter ; reproches d'autant plus odieux,  
 „ qu'ils n'ont aucun rapport direct avec des  
 „ opinions politiques, & que, si l'on devoit  
 „ juger à cette mesure, du mérite de la plu-  
 „ part des représentans les plus célèbres de la  
 „ nation Française, il en est peu sans doute,  
 „ qui pussent échapper à ce genre mal-hôn-  
 „ nête de censure. „ (a)

---

(a) Que dire à tout cela, & quelles paroles  
 pourroient exprimer le sentiment profond & incal-  
 fable que produisent dans le cœur du vrai philo-  
 sophe, ces révolutions dans la célébrité & la fa-  
 veur littéraire ou populaire ! On a beau accuser la  
 lenteur des jugemens de Dieu, pérorer sur le secret  
 & la profondeur de ses vues. Hélas ! tout cela n'est-  
 il pas prompt & clair ? Si nous nous impatientons,  
 si nous nous aveuglons, c'est dans les désordres de  
 notre esprit que sont la lenteur & les ténèbres.  
 Voulez-vous des règles bien simples pour juger  
 de tout cela ? En voici quelques-unes. *Inimici verò  
 Domini, mox ut honorificati fuerint & exaltati, de-  
 ficientes quemadmodùm funus deficient.* Psal. 136.

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 20 Août). Mgr. le prince Stadhouder & sa famille font partis le 5 de ce mois pour leur château de Loo en Gueldre, d'où Mdme. la princesse & Mgr. le prince-héréditaire doivent continuer leur voyage pour Brunswick & Berlin, tandis que Mgr. le Stadhouder fera un tour dans les provinces de Groningue & de Frise.

M. de Lyndfay, porteur de la convention

————— *Per quæ peccat quis, per hæc & torquetur.*

Sap. XI. ———— *Omnes, qui te delinquent, confundentur; recedentes a te, in terrâ scribentur, quoniam deliquerunt venam aquarum viventium, Dominum.* Jerem. 17. ———— Dans le tems même de son triomphe, les philosophes qui l'avoient séduit,

& aux éloges desquels le *judis prêtre* \* avoit tout sacrifié, honneur, mœurs, conscience, Religion &c, le traitoient de *fanatique* (car l'impiété a son fanatisme, & c'est le plus proprement dit). Il avoit couru à Berlin pour être président de l'académie & jouir des honneurs de l'apothéose. Il n'y reçut qu'une ferme à tabac qu'il administra très-mal, & le titre de *fanatique* \*. Aujourd'hui c'est bien pis encore... Voilà comme tout s'évanouit devant lui, de son vivant, n'ayant pas même, comme Agag, la consolation de jouir au moins de son factice bonheur jusqu'au moment du *Siccine separas, amara mors?*

\* Une de ses expressions favorites étoit, quand j'étois prêtre.

1 Reg. 15.

\* „ Lorsque l'abbé Raynal vint à Berlin, dit l'auteur de la *Vie de Frédéric* (1788, 4 vol. in-8vo.), Frédéric de-  
„ manda à le voir... On prétend que l'abbé n'auroit pas  
„ refusé la place de président de l'académie, si on la lui eût  
„ offerte; on en toucha quelque chose à Frédéric, qui rejetta  
„ la proposition bien loin... Frédéric écrivit une lettre à  
„ d'Alembert, où il disoit les plus belles choses du monde  
„ de l'abbé Raynal; mais dans les petits soupers on le traitoit  
„ de *fanatique* & de *declamateur* „ — Réflex. sur ces con-  
„ tradictions, mensonges & artifices de l'intrigante philosophie  
des rois & des particuliers, 1 Janv. 1791, p. 15.

préliminaire de la cour de Russie avec celles de Londres & de Berlin, est arrivé ici, n'ayant employé que 13 jours à son trajet de Pétersbourg à La Haye.

BRUXELLES (le 24 Août). Nos sérénissimes gouverneurs sont partis le 22 pour Namur où l'inauguration s'est faite le même jour; de-là L. A. R. sont allées à Luxembourg pour la même cérémonie (a). — Il paroît une dépêche du 13 Août, adressée aux états de Brabant, dont l'objet est de maintenir l'organisation actuelle du conseil de Brabant, telle qu'elle a été établie par M. le comte de Mercy.

On a toujours remarqué que les pasteurs chrétiens étoient les plus empressés à calmer la commotion des esprits, à prévenir les explosions populaires, ou à les apaiser en faveur de l'ordre établi des choses; & c'est un des

(a) Comment se fait-il après cela qu'on lise dans une brochure imprimée à Bruxelles, & répétée dans quelques gazettes, que l'inauguration n'est pas nécessaire, & ne fait rien à la souveraineté. N'est-ce pas accuser ces illustres princes, & S. M. l'empereur, & tant de rois & empereurs qui l'ont devancé, d'une charlatanerie ridicule & coupable? Depuis quand est-il permis de faire des sermens par pure cérémonie, sermens non nécessaires, & par conséquent inutiles & souverainement criminels? . . . Cependant, tout cela s'imprime; & peu-à-peu les idées s'altèrent sur cet objet comme sur tant d'autres: & la constitution politique des états, & les titres du trône, & les droits des peuples, vont avec la morale & la Religion s'abymer dans le gouffre de confusion & de contradiction qui engloutit tout.

grands reproches que les philosophes leur font. On voit une nouvelle preuve de cet empressement dans une *Lettre encyclique* du cardinal-archevêque de Malines, adressée au clergé séculier & régulier de son diocèse, dont voici le passage principal.

„ *Mœrori nostro, dilecti fratres, successere solatia : dumque nos ipsi spe erigimur ; qui naufragia metuebant, verso ad serenitatem cœlo, prosperam navigationem sperare se posse intelligant. Neque loquimur de eâ tantummodo promissâ Fidei & Ecclesiæ rerum tuitione, quam revertentibus in Belgium Austriacis copiis pollicitus est Cæsar, sed accessisse nova ex eo tempore novaque firmandæ augendæque fiduciæ nostræ argumenta perquam opportuna, fidenter annuntiamus. Et nuperrimè quidem certiores facti sumus altè Cæsaris animo insidere, Religionem inter humanæ societatis bona primum sibi locum vindicare ; esse eandem politices validissimum stimulum ; legesque sine eâ, ut ut prudentiæ ac sapientiæ sale conditas, infirmi esse roboris ubi hinc ratio, illinc trahit libido : velle demùm Cæsarem omni quâ valet potestate, Religionis res tueri ac communire.* „

„ *Quocircâ, dilecti fratres, invitat nos Religionis amor ut, quoniam nobis (pronuntiato jam ultrò citròque fidelitatis sacramento) is obtigit princeps, quem aras, quem jura nostra invictò animo tuiturum confidimus, sepositâ omni quæ superesse posset intempestivâ diffidentiâ, ei hæc ipsa,*

quâ profecuti pridem fuimus Austriacam domum, pietatis antiquæ pignora amorisque incrementa offeramus. Reminisca-  
mur eorum temporum quibus unum erat omnium studium, pro illustri, pro amicâ Belgis Rodolphi progenie non opes solùm sed & sanguinem profundere : quique divino Christi ore edocti sumus ipsos inimicos diligere, benevolos jam nobis & dilectione & obsequiorum promptitudine, pro innatâ Belgis erga Dominos suos observantiâ prosequamur. Sive conversesemur, sive prædicemus, exhibeamus nosmet ipsos sicut Dei ministros, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu Sancto ; nemini dantes ullam offensionem, ad christianæ mansuetudinis obsequia, ad charitatis officia, eorum omnium qui ab ore nostro pendent, animos inclinemus. Mutentur, ut Micheæ verbis utar, gladii in vomeres, lanceæ in ligones : deleat utrimque christiana oblivio, evellatque stirpitibus abalienatorum germina animorum ; ut amotis procul dissidiorum omnium turbamentis, serviamus posthac Domino in pace, in mutuâ charitate & concordia. „

Il est certain que si les espérances du prélat se réalisent, & que la Religion reçoive du souverain un tel éclat de protection, la Belgique jouira d'une heureuse tranquillité.

LOUVAIN (le 16 Août). Aujourd'hui a été déclaré premier de la promotion générale dans la faculté des arts, entre 88 philosophes, Walter-François van Genechten, natif

de Turnhout, étudiant au college du Lis. La proclamation solemnelle aura lieu le 23 du mois courant.

Les autres facultés continuent également à soutenir les bonnes études par l'encouragement de l'émulation, & par les exercices publics. Les theses de théologie sont exprimées avec une précision & une pureté de langage qui peuvent servir de modele en ce genre. Dans le cours du mois passé & le commencement de celui-ci, on a vu divers programmes des positions défendues par M. Havelange, ci-devant professeur à Luxembourg, & auteur du célèbre ouvrage intitulé *Ecclesiæ infallibilitas in factis doctrinalibus demonstrata* (a); tout y est marqué au coin du discernement & de l'orthodoxie.

On parle de divers changemens à faire dans l'université, mais le décret du gouvernement relatif à cet objet, n'est pas encore publié.

#### M O R T S.

Jean-Frédéric-Alexandre, prince regnant de Wied &c. directeur du college des comtes de Basse-Saxe & de Westphalie &c. est mort le 7 Août dans la 85me. année de son âge, la 54me. de sa régence & la 53me. de son mariage.

---

(a) Voyez le compte que nous en avons rendu, 1 Avril 1790, p. 530. Cet ouvrage dont l'auteur a été honoré d'un Bref du souverain Pontife (*ibid.* p. 538.), se trouve à Liege chez Lemarié, à Maestricht, chez Lekens, & chez tous les libraires qui accueillent les bons livres.

Don Pierre Stuart de Portugal, marquis de St.-Léonardo, grand'croix de l'ordre de Charles III & de St.-Janvier, général-commandant des armées, est décédé à Madrid le 23 Juillet, à l'âge de 70 ans.

Le comte de Bonde, sénateur de Suede, maréchal du royaume, est décédé sur ses terres en Sudermanie.

La duchesse-douairiere Louise-Frédérique de Mecklenbourg-Schwerin, née princesse de Wurtemberg-Stuttgart, est morte à Hambourg le 2 Août, des suites d'une apoplexie, âgée de 69 ans & 6 mois.

Ignace de Born, ministre &-conseiller de l'empereur, du département des mines, est mort à Vienne le 25 Juillet. Il est connu par son *Voyage minéralogique fait en Hongrie & en Transylvanie*, traduit de l'allemand en françois, par M. Monnet. Paris, 1780, in-12 \*. Mais ce qui lui a donné le plus de réputation, c'est la fameuse découverte qu'il a faite, d'amalgamer l'or avec le vif-argent : découverte dont il est devenu la victime, par l'usage qu'il en a fait dans sa dernière maladie.

\* Voyez le Jour. du 15 Août. 1782, P. 561.

---

Le 3me. tome du *Dictionnaire historique* se distribue depuis quelques jours, comprenant 793 pages & s'étendant jusqu'à la lettre F exclusivement. L'attention quoique redoublée que j'y ai donnée, n'a pu prévenir quelques fautes, qui se trouveront redressées dans l'érrata général à la fin du 3me. & dernier tome. En attendant on pourra corriger les suivantes :

CHARLIER, (Jean) p. 33, col. 2, lig. 9, Gratic, lisez Grätien.

CORRADUS, (*Petrus*) p. 336, col. 2, lisez CORRADUS, (*Pyrrhus*).

CORTEZ, p. 340, col. 2, lig. 17, le 8 Novembre 1518, lisez le 8 Novembre 1520.

ELIZABETH ou Isabelle d'Arragon, p. 665, col. 2, lig. 25, mariée en 1282, lisez en 1262.

La lettre *n* est le sujet du dernier logogriphe.

**J**E me loge souvent auprès d'un champ fertile,  
Et mon ventre bruyant est toujours affamé :  
Je n'aime point les bois, ni le lieu renfermé,  
Parce qu'en ces endroits je serois inutile.

J'ai le corps remuant, une jambe immobile,  
Et porte sur le front un signe renommé :  
D'un esprit furieux mon corps est animé ;  
Et mieux je suis vêtu, plus je parois habile.

Mon cours est inégal, tantôt trop violent,  
Tantôt je suis conduit d'un esprit un peu lent ;  
Ne comptez pas sur moi, le caprice me guide.

J'ai le pied dans la terre, & j'habite les airs ;  
L'esprit qui me conduit, excite les hyvers,  
Et j'agis pour chasser la faim du ventre avide.

Dans le dernier Journal, p. 564, l. 11, opposé, lisez opposés. — p. 565, l. 2 de la note, après chrétiens effacez la virgule. — p. 569, l. 3 de la note, devenu lisez devenue. — p. 612, l. 6 de la piece latine, mettez un point après Nuntius apostolicus, mot: qui doivent être en caractères italiques, comme le reste du titre.

Supplément d'errata à l'ode latine qui se trouve dans le Journal du 1 Août, p. 511, l. 8, lisez

Ingluviem cecinisse juvit.

l. 17, lisez

Mentita lucem fax alemannicæ,

p. 512, l. 4, œstro, lisez œstro.

Pour simplifier & rassembler ces corrections, on a réimprimé ce feuillet, qu'on trouvera joint à ce présent Journal pour être mis en sa place... Je prie ceux qui m'envoient des pieces de ce genre, de les mettre dans un état de correction qui n'ait pas besoin de mon assistance : car outre que je n'ai pas le tems de m'en occuper, je suis tellement hors de l'usage de ce genre de travail, qu'elles ne gagneroient pas grand'chose à cette revue.

## T A B L E.

RUSSIE	( <i>Pétersbourg.</i>	33
TURQUIE	( <i>Constantinople.</i>	34
POLOGNE	( <i>Varsovie.</i>	35
DANEMARCK	( <i>Coppenhague.</i>	36
SUEDE	( <i>Stockholm.</i>	<i>ibid.</i>
ESPAGNE	( <i>Madrid.</i>	39
ITALIE	( <i>Rome.</i>	42
ANGLETERRE	( <i>Londres.</i>	44
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	47
	{ <i>Berlin.</i>	48
	{ <i>Treves.</i>	49
	{ <i>Francofort.</i>	50
FRANCE	( <i>Paris.</i>	54
PAYS-BAS	{ <i>La Haye.</i>	73
	{ <i>Bruxelles.</i>	74
	{ <i>Louvain.</i>	76
MORTS.		77

